

présents :

Messieurs	Philippe Decrey Marc Kilcher Pascal Uehlinger	maire conseiller administratif conseiller administratif
Monsieur	Hans Rudolf Roth	président du conseil municipal
Mesdames	Julie Bersier Katia Contreras Nadia Giacobino Fidelina Gomes Dias	Katia Gregori Marta Macchiavelli Heidi Tercier Jacqueline Tomasini
Messieurs	Andrew Arpidone Philippe Calame Joseph Camuglia Marcel Constantin Bruno Da Silva Philippe Demierre Martin Germann Edouard Houman Stephen Knörr	Didier Mayor Alain Nicolet Philippe Noël Adrien Rufener Ashwani Singh Richard Stark Florian Wünsche Philippe Zaugg

excusée Mme Martin Céline

ordre du jour – discussion et vote sur :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2016
2. Communications du bureau du conseil municipal.
3. Communications du conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Crédits budgétaires supplémentaires 2015. Discussion. Vote. (DA-16-06).
6. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2015. (DA-16-07).
7. Comptes 2015 de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement. (DA-16-08).
8. Nomination d'un membre de la commission de la culture, loisirs, jumelage au « Comité des fêtes de la culture et du jumelage de Thônex » en remplacement de M. Philippe Noël, démissionnaire. (RM-16-02)
9. Demande d'un crédit de CHF 900'000,- en vue des travaux d'aménagement de la voie verte du CEVA. (DA-16-09)



10. Clair-Val  
Autoriser la Fondation de la commune de Thônex pour le logement à vendre la parcelle n°6652 PPE (DA-16-10)
11. Parcelles Monti – 9, av. de Thônex  
Prendre acte de la convention signée entre la commune de Thônex, les époux Monti ainsi que la Fondation de la commune de Thônex pour le logement en date du 29 avril 2016 et révoquer la délibération du conseil municipal du 17 novembre 2015 qui autorisait le conseil administratif à exercer son droit préemption sur la copropriété pour un tiers des parcelles n°3014 et 3015. (DA-16-11)
12. Affiliation du personnel de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement à la « CAP-Prévoyance ». (DA-16-12)
13. Projets de délibération.
14. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe PLR ayant comme intitulé : « *pour une commission des finances efficace et efficiente* ». (MM-16-02)
15. Projet de résolution déposé dans le délai légal par le groupe UDC ayant comme intitulé : « *Thônex : création d'un camp de migrants sur le domaine de Belle-Idée* ». (RM-16-03)
16. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe PLR ayant comme intitulé : « *pour des vélos en libre service* ». (MM-16-03)
17. Propositions du conseil administratif.
18. Questions écrites.
19. Propositions individuelles.
20. Renouvellement du bureau du conseil municipal pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 31 mai 2017. (DM-16-01)

\*

Le Président ouvre la séance du Conseil municipal conseil municipal à 20h06. Il excuse l'absence de Mme Céline Martin, qui est malade.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2016

M. Noël a une demande de correction concernant la première page du procès-verbal. Il figure dans la liste des conseillers municipaux présents alors qu'il s'était excusé de son absence et n'avait pas assisté à la séance, pour cause de déplacement professionnel.

Le procès-verbal de la séance du 8 mars 2016 est approuvé à l'unanimité (moins deux absentions).

2. Communications du bureau du conseil municipal

M. Roth, président, rend hommage à M. Roger Schorer ancien conseiller administratif décédé le 15 avril 2016

2.1. M. Roger Schorer, ancien maire et conseiller administratif

- né le 7 mars 1932
- décédé le 15 avril 2016

parcours politique :

- membre du parti libéral (L)
  
- élu en 1979, entrée au conseil municipal pour 6 législatures soit 24 ans :
  - 1979-1983            - 1983-1987            - 1987-1991
  - 1991-1995            - 1995-1999            - 1999-2003
  
- président du conseil administratif en :
  - 1981-1982            - 1989-1990
  
- conseiller administratif de 1991 à 2003 (3 législatures)
  - 4 ans en compagnie de M. Jean-Pierre Fornerone (1991-1995)
  - 8 ans en compagnie de M. Jean-Claude Zogg (1995-2003)
  - 12 ans en compagnie de M. et Clément Piazzalunga (1991-2003)
  
- M. Schorer a été maire à 3 reprises :
  - 1992-1993            - 1995-1999            - 1999-2000
  
- il a eu la charge des dicastères suivants :
  - finances, naturalisation
  - culture, loisirs, jumelage
  - protection civile, police, militaire, état civil

autres renseignements :

- M. Roger Schorer a collaboré avec M. Jean-Pierre Chenu à la réédition, en 2010, du livre sur l'histoire de Thônex

Le Président demande à l'assistance de se lever et d'observer une minute de silence en sa mémoire.

Puis le Président donne lecture des courriers suivants :

2.2. Courrier recommandé du 6 avril 2016 de M. Didier Mayor, conseiller municipal, nous annonçant sa démission du conseil municipal

Monsieur le Président du conseil municipal de Thônex,

Je vous fais parvenir ma démission en qualité de conseiller municipal de Thônex. Je cesserai d'exercer cette fonction à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016. Je quitterai cette fonction pour des raisons familiales.

Je garderai un bon souvenir au sein du conseil municipal de Thônex.

Recevez, Monsieur le président Roth, mes meilleures salutation.



Le Président remercie M. Didier Mayor de sa participation à cet hémicycle. Il informe que le service des votations et élections a contacté le 1<sup>er</sup> « vient-ensuite » de la liste MCG, Mme Janine Delmenico, qui a accepté le mandat et sera assermentée lors de la première séance du conseil municipal à la rentrée d'automne.

2.3. Courrier du 19 avril 2016, de M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat, DETA, concernant l'assainissement du bruit routier

concerne : assainissement du bruit routier - message de la commission cantonale de protection contre le bruit

Monsieur le Président,

Je vous adresse ce courrier en ma qualité de président de la commission citée en titre.

En vertu du règlement instituant une commission cantonale de protection contre le bruit (RCPB; K 1 70.11), celle-ci a pour mission d'identifier les axes stratégiques de lutte contre le bruit et de formuler des propositions.

Dans ce contexte, la commission a récemment réalisé un point de situation sur l'état de l'assainissement du bruit routier dans le canton. En effet, la densification de l'espace urbain, l'expansion de l'urbanisation et l'élévation des exigences de mobilité renforcent la problématique de l'exposition au bruit. Il appert que de grandes diversités sont constatées dans la réalisation et l'aboutissement des projets d'assainissement du bruit routier sur les axes subissant un dépassement des valeurs limites légales de bruit.

Suite à cette séance, indépendamment de l'état d'avancement des projets d'assainissement dans les communes concernées, la commission souhaite vous rappeler que l'assainissement du bruit routier constitue une obligation légale découlant de la loi sur la protection de l'environnement (LPE; RS 814.01) et que le délai légal de réalisation de l'assainissement est fixé au 31 mars 2018, en application de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB; RS 814.41).

Par ce courrier, la commission souhaite attirer plus particulièrement votre attention sur le fait que, l'échéance légale approchant, la réalisation des travaux d'assainissement par les mêmes entreprises spécialisées pourrait souffrir de la disponibilité des dites entreprises devant mener simultanément de nombreux travaux (par exemple, la pose de revêtement phonoabsorbant).

L'assainissement des routes communales étant une compétence communale, la commission se permet de vous recommander, en tant que commune concernée, d'anticiper, si ce n'est pas déjà fait, les budgets et les études relatifs aux projets d'assainissement sur votre territoire, afin d'être en mesure de répondre aux prescriptions légales dans les délais impartis et de bénéficier ainsi des subventions fédérales disponibles pour l'assainissement du bruit routier.

Le présent courrier est enfin l'occasion de rappeler que le service des routes, dépendant de la direction générale du génie civil du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA), est le service référent de l'Etat pour les communes, notamment en matière de coordination des procédures et de subventionnement. Un processus cantonal de validation des projets d'assainissement est d'ailleurs en place depuis plusieurs années au sein de la commission interdépartementale pour le suivi des projets d'assainissement des routes (PRASSOB) afin de guider et d'assurer l'uniformité des projets communaux et cantonaux.



À l'approche de l'échéance légale de mars 2018, c'est un effort soutenu qui attend les détenteurs des installations, dont le canton, pour assainir l'ensemble des routes bruyantes de notre territoire. L'objectif en vaut la peine en termes de santé publique, de bien-être et de qualité de vie.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ces lignes, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

2.4. Courrier du 23 avril 2016, de Mme Blurette Jatton, domiciliée 14, av. Adrien-Jeandin, concernant les nuisances qu'occasionnent les pigeons

Monsieur le Président,

J'ai signalé à deux reprises à vos services de voirie et au secrétariat que des personnes déposent sur la place Graveson des restes de pain. Le résultat est évident : les pigeons et autres corneilles viennent en nombre. Vous savez certainement qu'un pigeon qui a pris l'habitude d'un lieu y reviendra toujours.

Il s'agit de sensibiliser la population au fait que ces volatiles trouvent eux-mêmes à se nourrir et n'ont pas besoin de l'intervention des humains.

Je suis consciente que vous avez des problèmes bien plus urgents à résoudre, mais je suis toutefois persuadée que, si rien n'est entrepris, sur le plan de la création d'une loi permettant de punir les contrevenants, notre commune aura à engager des frais pour remettre en état les lieux publics salis par ces volatiles.

Dans la résidence Apollo, plusieurs habitants ont dû faire poser des filets anti-pigeons sur leurs balcons.

Je vous remercie de votre attention et j'espère que vous aurez à cœur de trouver des solutions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Président informe les commissaires qu'à 23h00, il sera passé au traitement du point 17 de l'ordre du jour : « propositions du conseil administratif ».

3. Communications du conseil administratif

3.1. M. Philippe Decrey, maire

3.1.1. Réponse au courrier concernant le bruit et les routes

M. Decrey explique que la commune de Thônex a fait son devoir, puisqu'à l'heure actuelle, seule la route d'Ambilly doit être mise aux normes. Les autres chemins et routes de la commune le sont déjà. Toutefois, un baron routier va être construit sur les communaux d'Ambilly et ne sera pas aux normes. M. Decrey espère que le Conseil d'Etat étudiera la question et remplira son devoir aussi bien que la commune de Thônex.

3.1.2. Accueil des migrants à Belle-Idée

M. Decrey avait informé les commissaires que le conseil administratif avait contacté le Conseil d'Etat et l'Hospice général afin de faire certaines requêtes, notamment concernant le bail et sa longueur.



Si le bail devait durer plus de 10 ans, des pénalités seraient en effet prévues. La question d'un pot commun avait également été abordée.

Ce pot commun relèverait d'une solidarité entre les communes puisque les communes n'accueillant pas de migrants pourraient mettre un montant dans le pot afin d'aider les communes qui en accueillent et qui n'avaient pas prévu les frais engendrés par cela dans leur budget.

Suite à cela, le Conseil d'Etat a annoncé qu'il ne souhaitait pas entrer en matière sur les propositions de la commune mais qu'il veillerait à ce que les migrants soient bien répartis sur le canton. Le lendemain, le conseil administratif a reçu une lettre de M. Girod qui indiquait que l'Hospice général mobilisait la Protection Civile de Jeandin afin d'y placer 50 migrants supplémentaires.

Le conseil administratif a alors écrit au Conseil d'Etat en date du 3 mai 2016 et a fait part de son mécontentement et de son opposition à l'ouverture de la Protection Civile aux migrants.

En effet, la commune de Thônex donne déjà passablement et l'Etat doit réellement se coordonner dans ses déclarations. M. Decrey informe donc que le conseil administratif a réagi. Il n'a pas eu de réponses à ce jour.

Concernant la demande d'autorisation qui est parue le 6 mai et qui concerne les migrants dans le cadre de Belle-Idée, la commune doit donner un avis favorable ou défavorable. Le conseil administratif a pris la décision de donner un avis défavorable. Un avocat va préparer les textes qui contiendront les raisons pour lesquelles le conseil administratif donne cet avis défavorable. Dès que ces éléments seront transmis, un délai de 30 jours sera fixé pour réagir. Les membres du Conseil municipalconseil municipal seront tenus informés.

### 3.2. M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif

#### 3.2.1. Motion Easy Vote

M. Uehlinger explique qu'une réponse a été demandée par le conseil administratif concernant cette motion. Le responsable d'Easy Vote à Berne a été contacté et est prêt à venir donner des explications aux personnes intéressées. Ceci pourrait avoir lieu lors de la prochaine commission des finances, si l'expert est disponible. Le cas échéant, ce dernier répondra aux questions des commissaires directement, ce qui évitera de devoir passer par un intermédiaire. M. Uehlinger rappelle que la demande n'est pas gratuite et que le prix varie en fonction du nombre de personnes et de la tranche d'âge. La discussion se fera donc en commission des finances.



### 3.3. M. Marc Kilcher, conseiller administratif

#### 3.3.1. Rencontre des acteurs économiques

M. Kilcher signale que la rencontre des acteurs économiques a eu lieu le 21 mars. M. Maudet était présent ainsi qu'une centaine de personnes qui étaient venues discuter du soutien à la création d'entreprises.

#### 3.3.2. Semaine de valorisation des déchets

M. Kilcher explique que du 9 avril au 16 avril s'est tenue la semaine de valorisation des déchets. A cette occasion, un rapport d'activité a été établi par le prestataire. Il en est ressorti que l'exercice de sensibilisation a porté ses fruits, malgré le mauvais temps.

Il y a eu en effet une belle participation, comme les commissaires ont pu le lire dans le rapport et le voir sur les photos distribuées.

#### 3.3.3. Réponse au courrier concernant les pigeons

M. Kilcher précise que la question des pigeons a déjà été indirectement soumise car le conseil administratif avait demandé à l'Etat d'être inscrit dans le règlement de salubrité cantonal. Ce règlement est actuellement en vigueur pour la ville de Genève et pour Carouge. Le conseiller d'Etat, M. Maudet, avait répondu au conseil administratif que le règlement était actuellement en révision et que le département de sécurité et de l'économie ne souhaitait pas ouvrir pour l'instant la liste des communes sur lesquelles s'applique le règlement. De fait, la commune de Thônex attend actuellement la mise en place du nouveau règlement. Le conseil administratif a par ailleurs à nouveau écrit au Conseil d'Etat, afin d'être informé lorsque le règlement aura été retravaillé et afin de pouvoir intégrer la liste des communes concernées. En parallèle, concernant la nourriture distribuée sur certains sites de la commune, le service de la voirie va assurer un nettoyage hebdomadaire afin d'éviter que des communiens puissent saisir les lieux publics pour nourrir des animaux. La Police municipale sera quant à elle informée lorsque le cadre réglementaire existera.

#### 3.3.4. Mise en place de la vidéosurveillance à la Maison des quartiers

M. Kilcher explique que la mise en place de la vidéosurveillance à cet endroit concerne le l'éco-point qui a causé plusieurs problèmes lors de la dernière législature. M. Kilcher a donc demandé à la police de lui fournir des statistiques. La vidéosurveillance est en place depuis le 14 novembre, soit 22 semaines. Durant cette période, 22 amendes de CHF 200.- à CHF 800.- ont été infligées. 29 amendes administratives sont en traitement et 14 rapports de renseignements ont été établis. Il y a eu également 6 avertissements et 7 dossiers qui n'ont pas pu aboutir pour des raisons d'ordre techniques ou parce qu'il était impossible de visualiser les plaques. Le conseil administratif continue à être actif sur l'éco-point et essaie au mieux de combattre les problèmes de déchets.



### 3.3.5. Tournoi de pétanque

Le tournoi de pétanque organisé par la pétanque de Thônex a eu lieu la semaine précédente et a été un franc succès. La pétanque de Thônex a remporté le tournoi dans les catégories seniors et femmes. Cet événement a également été un succès pour les services de la voirie qui ont nettoyé le site et qui ont pu offrir des terrains pour toutes les équipes cantonales invitées pour le championnat. Le président de l'association et les invités ont tenu à ce que ce point soit relevé.

## 4. Rapport des commissions

La parole est passée aux présidents de commissions suivantes afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports des dernières séances :

### 4.1. M. Philippe Noël, président de la commission de l'urbanisme, environnement, développement durable, agenda 21, pour les rapports des séances suivantes :

#### 17 mars 2016

*La commission a siégé en présence de M. Uehlinger, conseiller administratif en charge, M. Fortuna, secrétaire général adjoint et était invitée Mme Evéquoz du DETA.*

*Au point 1, il s'agissait de la présentation de la situation actuelle des MAP-Foron. C'est Mme Evéquoz qui a fait la présentation. Comme il ne s'agissait pas de voter sur ce point, il n'y a pas de conclusion autre à apporter.*

*Au point 2, il s'agissait d'une réflexion d'urbanisme sur le secteur MAPERA, information et débat sur le développement futur d'une zone avec différentes parcelles. La aussi, il n'y a pas eu de vote et donc il n'y a pas de conclusion à apporter.*

*La séance a ensuite eu l'approbation en point 3 du PV par 8 oui et 2 abstentions.*

*La séance a été levée à 20h25.*

#### 19 avril 2016

*La commission a siégé en la présence du conseiller administratif en charge, M. Uehlinger. Mme Michelle Moser, conseillère de la Cité de l'énergie et M. Umer, pour la société Tringo Sàrl étaient invités.*

*Le point 1 était consacré à la Cité d'énergie. Il s'agissait de refaire le bilan du re-audit, le premier n'ayant pas donné les bons résultats. Aucune décision n'a été prise puisqu'il s'agissait d'une simple audition.*

*En point 2, la commission a auditionné la société locale thônésienne Tringo Sàrl, qui a présenté un concept de partage d'objets, de services et de lieux, avec une plateforme sur internet. La présentation a été assurée par le directeur de la société, M. Umer. Après un débat enrichissant, la commission a décidé par 6 oui et 4 abstentions de soutenir le projet de la société, pour une période d'un an et pour la somme de CHF 5'000.-.*

*Le procès verbal du 17 mars 2016 a été approuvé par 7 oui et 3 abstentions.*

*La séance a été levée à 21h20.*





4.2. M. Marcel Constantin, vice-président, en remplacement de M. Philippe Zaugg, président de la commission culture, loisirs, jumelage, séance du 26 avril 2016

1. *Théâtrechamp*

*En préambule, les courriers, les comptes et les dossiers d'activités et travaux de Théâtrechamp ont été distribués aux commissaires.*

*Mme Chenevard-Sommargua demande une subvention supplémentaire de CHF 3'000.- et souhaite également pouvoir bénéficier de locaux pour les répétitions, voire pour les ateliers.*

*M. Decrey rappelle que la subvention initiale est de CHF 8'000.- et suite aux demandes répétitives de Mme Chenevard-Sommargua, la commission a décidé d'octroyer un complément de CHF 4'000.- pour le fonctionnement. Par ailleurs, un montant de CHF 7'500.- a été payé pour un spectacle pour les écoles.*

*Certains commissaires sont favorables à une augmentation de subvention de CHF 3'000.-, mais à condition qu'un spectacle soit gratuit pour Thônex.*

*Le Président de cette séance soumet au vote :*

*- L'augmentation de CHF 1'500.- de la subvention associée à la gratuité d'un spectacle*

*Cette proposition a été acceptée par 4 oui.*

*- L'augmentation de CHF 3'000.- de la subvention associée à la gratuité d'un spectacle.*

*Cette proposition a été acceptée par 5 voix contre 4 non.*

2. *approbation du procès-verbal du 28 janvier 2016*

*Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité moins 1 abstention.*

*La séance a été levée à 20h18.*

4.3. M. Andrew Arpidone, président de la cohésion sociale, séance du 3 mai 2016

*Point 1 : Fondation Collis du Cœur*

*Les représentants de la Fondation nous ont présenté leur action et fait part de leurs besoins grandissants pour 2016.*

*Point 2 : Association ATD Quart Monde*

*Les représentants de l'association nous ont présenté l'action de l'association ainsi que leurs états financiers de 2015.*

*Point 3 : approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2016*

*Le PV de la séance du 9 février 2016 a été accepté sans modification par 6 oui et 2 abstentions.*

*Point 4 : divers*

*Un point de situation est fait sur les dossiers suivants :*

- Point de situation du dossier TSHM et premiers éléments de la discussion avec la FAS'e. Le sujet sera à l'ordre du jour de la séance agendée le 24 mai prochain ;*
- Point de situation du dossier des migrants ;*
- Information quant à l'audition de l'association Stop suicide prévue lors de la séance du 24 mai prochain.*



4.4. M. Philippe Calame, président de la commission des finances afin qu'il donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 28 avril 2016 :

M. Calame informe que tous les conseillers municipaux ont reçu son rapport à l'avance. Il ne donne donc lecture que des conclusions et des points importants.

*à l'ordre du jour :*

1. CSSM– DT 159
2. CSSM– DT 173

*Dans sa séance du 28 avril, les commissaires ont traité une demande de crédit d'étude de l'éclairage des terrains de football B et C. La commission a préavisé à l'unanimité de 13 voix ce crédit d'étude.*

*La commission a également étudié le dossier d'investissement en vue de poser des clôtures sur les mêmes terrains de football, les commissaires préavisent favorablement par 12 oui, un non et une abstention, la demande de crédit d'investissement amortie sur 10 ans.*

*M. Calame reviendra sur les autres points de l'ordre du jour par la suite.*

5. Crédits budgétaires supplémentaires 2015 (DA-16-06)

M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué aux finances, fait une déclaration sur l'ensemble des points 5 et 6 concernant les comptes communaux 2015 :

M. Uehlinger projette une présentation des comptes 2015. Il remercie M. Guex, secrétaire général, M. Zeder, secrétaire général adjoint et responsable des finances et M. Giroud pour leur travail qui a permis que ces comptes soient préparés avec tant de clarté.

M. Uehlinger explique qu'il existe une différence importante entre le budget et les comptes. Les comptes sont présentés cette année de façon volontairement déficitaire. En effet, la commune a fait en 2015 CHF 700'000.- d'amortissements supplémentaires, qui correspondaient au reversement des CHF 704'000.- de la Fondation de la petite enfance de Thônex de l'époque.

En effet, il était possible d'amortir de façon préalable certains investissements. Les investissements complémentaires vont être maintenus. Si tel n'avait pas été le cas, le bilan aurait facilement pu être positif, mais ce n'était pas le but de l'exercice, vu que la volonté était de procéder à ces investissements complémentaires.

M. Uehlinger ajoute que la Fondation de la petite-enfance a fait des bénéfices de CHF 554'000.-, qui ont été reversés à la commune en 2015 mais qui ne figureront dans les comptes qu'en 2016. Il passe ensuite aux charges de fonctionnement. La plupart des rubriques ont connu des dépenses inférieures à ce qui était prévu au budget, excepté les pertes sur débiteurs que sont les reliquats d'impôts sur les personnes physiques et les amortissements ordinaires et complémentaires. En effet, des amortissements complémentaires ont été votés par le Conseil municipal conseil municipal en cours d'année.



M. Uehlinger aborde ensuite la stabilité dans le fonctionnement des différentes rubriques. Une forte augmentation a eu lieu suite au rachat de la caisse de prévoyance. Un petit saut peut être observé en 2013 et 2014 en raison d'une volonté publique d'avoir davantage d'APM et de correspondants de nuit. Aujourd'hui, cela s'est stabilisé. Le paradoxe est que les caisses de la CAP ont été renflouées mais qu'une diminution de 16 à 14% existe toutefois suite à la dissolution de la provision constituée à l'époque en lien avec le déficit de la CAP. Ce dernier aspect était décalé d'une année. M. Uehlinger montre ensuite que les augmentations du compte de fonctionnement de la commune sont liées à tous les dicastères et non pas uniquement à l'un d'eux. Le dépassement important qui est observable résulte des amortissements complémentaires liés au CSSM. La diminution qui ressort des comptes est relativement faible. Cela est dû au fonds intercommunal d'assainissement qui finance les collecteurs. Les dépenses liées à la culture ont également diminué car le Thôn'Estival n'a pas eu lieu et la Fête nationale a engendré moins de frais que ce qui avait été budgété.

M. Uehlinger projette ensuite une récapitulation des revenus, 75% des revenus de la commune sont liés à l'impôt sur les personnes physiques. Les autres qui liés aux locations de salles, aux parkings et à la piscine. Finalement, la taxe professionnelle, les personnes morales ou la péréquation ne rapportent pas autant que les personnes physiques. La rubrique intitulée « autres revenus » concerne le reversement de l'institution de la petite-enfance et du CSSM, qui a dépensé moins que budgétisé.

M. Uehlinger présente l'évolution des charges et les recettes des dernières années. Il remarque qu'il s'agit d'une des première fois où la courbe croise, avec un déficit prévu de CHF 228'000.- pour l'année 2015. De plus, les crédits budgétaires supplémentaires qui seront votés au point 5 de la présente séance n'ont jamais été aussi proches de la réalité du budget. La commune maîtrise donc bien les dépenses et le budget. Finalement, la différence importante au niveau de la comptabilité est due au fait que la commune a eu CHF 2'200'000.- de recettes fiscales de moins que ce qui avait été indiqué par le canton et ce, malgré les CHF 1'800'000.- économisés sur le budget de la commune.

M. Uehlinger récapitule ensuite les grandes dépenses d'investissement de l'année 2015. Le plus grand investissement est le réaménagement de la place Graveson, suivi de l'acquisition des locaux du Crédit suisse. D'importants travaux ont également eu lieu à l'avenue Adrien-Jeandin. Concernant ce dernier investissement, l'entier de la somme n'ayant pas été dépensé en 2015 une partie apparaîtra encore sur les comptes de 2016.

Le réaménagement du secteur de la place du cimetière de la ville de Thônex a également été un investissement important et la Fondation du logement a reçu une dotation annuelle de CHF 500'000.-. Le réaménagement de la salle polyvalente du Bois des Arts permettra, quant à lui, de créer une culture de proximité.

Les autres investissements sont des participations à la mise en séparatif des travaux au CSSM, le concours d'idées pour la construction d'une école aux communaux d'Ambilly et l'ajout d'éclairage public sur les chemins piétons. Un éco-point a également été réalisé au bout du chemin des Mésanges. La commune a aussi acquis un fourgon et a installé un système de vidéosurveillance sur un éco-point de la commune. Les autres dépenses sont inférieures à CHF 100'000.



Le total d'investissement est de CHF 7'653'000.-. Le plus grand investissement de la commune est l'acquisition des locaux du Crédit suisse. L'aménagement de la place Graveson et de l'avenue Adrien-Jeandin ont aussi été de gros investissements. Les recettes résultant de ces investissements sont des subventions que la commune reçoit pour d'anciens collecteurs ou pour leur rénovation.

M. Uehlinger projette le résumé des excédents et insuffisances de financement de la commune. Un certain fossé avait été creusé à ce niveau là lors de la construction de l'école Marcelly. Ensuite, la commune a peu investi afin de se constituer de la trésorerie. A présent, un cycle d'investissement important est à nouveau amorcé. M. Uehlinger ajoute que l'aménagement des communaux d'Ambilly engendrera probablement un besoin de reconstruction de la trésorerie.

Enfin, M. Uehlinger présente la dette communale par habitant, qui est bien moins élevée que celle du canton ou d'autres communes. Cette dette est relativement faible et amortie un peu chaque année.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 21 avril 2016 et ce conjointement pour les points 5 et 6 de l'ordre du jour.

Ayant reçu le projet des comptes 2015 par courrier avant la séance et ces documents étant extrêmement bien documentés par des remarques expliquant autant la situation des recettes fiscales de la commune ainsi que leur évolution et que chaque dépassement des rubriques budgétaires, les commissaires ont parcouru page par page les comptes de la commune, les dépassements budgétaires 2015, les comptes d'investissement ainsi que le bilan financier de la commune, afin de poser les quelques dernières questions.

Je tiens ici à remercier au nom de tous les commissaires aux finances et tous les conseillers municipaux M. Zeder et M. Giroud pour l'excellent travail de présentation et d'explication des comptes et vous propose de les applaudir car ils le méritent.

Je tiens aussi à souligner que malgré une forte diminution des recettes fiscales pour les personnes physiques en 2015, les comptes bouclent sur un quasi équilibre et ceci grâce, en particulier à une gestion efficace des deniers communaux qui permet, malgré cet excès de charge, une baisse de la dette communale qui reste toujours bien inférieure aux liquidités disponibles. Au vote, les crédits budgétaires supplémentaires sont approuvés à l'unanimité, soit 13 voix pour et les comptes 2015 de la commune par 12 voix et une abstention, sans en connaître la raison.

La discussion est ouverte.

M. Mayor remarque que, concernant le crédit budgétaire supplémentaire de 2015, la somme est supportable. Vu les charges de la commune qui sont de CHF 36'365'056.- et le revenu de la commune qui est de CHF 36'136'891.61.-. L'excédent de charge s'élève donc à CHF 228'164.39.-. Le crédit supplémentaire 2015 de CHF 256'034.07.- est supportable par rapport aux charges de la commune. Cela représente 0.7%.



La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Zaugg, 1<sup>er</sup> vice-président du bureau, donne lecture du projet de délibération :

- vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu le préavis favorable de la commission des Finances du 21 avril 2016,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

1. D'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2015 suivants, pour un montant total de CHF 256'034,07 (deux cent cinquante-six mille zéro trente-quatre mille francs et sept centimes), soit :

01.303	Assurances sociales		CHF	635,85
01.318	Honoraires prestations de service		CHF	4'205,60
08.314	Prestation de tiers	*	CHF	0.00
08.332	Amort. ordinaire du patrimoine administratif	*	CHF	0.00
09.332	Amort. ordinaire du patrimoine administratif	*	CHF	0.00
10.300	Autorités et commissions		CHF	600,00
10.319	Frais divers		CHF	230,00
11.310	Fournitures bureau imprimés		CHF	2'910,60
14.332	Amort. ordinaire du patrimoine administratif	*	CHF	0,00
14.331	Dédommagement canton		CHF	1'738,25
21.311	Amort. ordinaire du patrimoine administratif		CHF	8'331,90
21.314	Prestation de tiers		CHF	16'524,10
21.332	Amort. ordinaire du patrimoine administratif	*	CHF	0,00
33.312	Eau, énergie, combustibles		CHF	7'524,55
33.318	Honoraires et prestations de tiers		CHF	55,90
34.301	Traitement de personnel		CHF	2'417,75
34.308	Personnel intérimaire		CHF	4'019,05
34.312	Eau, énergie, combustibles		CHF	16'601,62
34.314	Prestations de tiers		CHF	27'159,80
34.315	Entretien d'objets mobiliers		CHF	2'090,30
34.332	Amort. extraordinaire patrimoine administratif	*	CHF	0,00
35.319	Frais divers		CHF	297,41
35.332	Amort. extraordinaire patrimoine administratif.	*	CHF	0,00
54.314	Prestations de tiers		CHF	7'495,85
54.318	Honoraires et prestation de service		CHF	3'980,95
58.306	Prestations en nature		CHF	62,45
62.315	Entretien d'objets mobiliers		CHF	12'791,07
62.319	Frais divers		CHF	2'154,20
62.352	Dédommagements à des communes		CHF	6,00
65.311	Mobilier, machines et véhicules		CHF	3'319,85
71.312	Eau, énergie et combustibles		CHF	1'040,95
72.311	Mobilier, machines et véhicules		CHF	462,00
72.318	Honoraires prestation de service		CHF	4'692,15
78.318	Honoraires prestation de service	*	CHF	0,00
90.330	Amort. patrimoine financier		CHF	107'134,21
94.322	Dettes à moyen et long termes		CHF	5'795,83
94.330	Amort. patrimoine financier		CHF	11'755,88



\*./ crédits budgétaires supplémentaires votés en 2015  
par le conseil municipal :

délibération N°188 – 12 mai 2015

- rubrique 08.314 CHF 88'000,--

délibération n°28 – 17 nov. 2015

- rubrique 08.314 CHF 50'000,--CHF 138'000,-

délibération N°14 – 30 sept. 2015

- rubrique 08.332 CHF 107'580,--

- rubrique 09.332 CHF 29'851,--

- rubrique 14.332 CHF 62'253,--

- rubrique 21.332 CHF 90'653,--

- rubrique 34.332 CHF 91'274,--

- rubrique 35.332 CHF 319'597,--CHF 701'208,--

délibération N°17 – 30 sept. 2015

- rubrique 78.318 CHF 61'000,--

délibération n°28 – 17 nov. 2015

- rubrique 08.314 CHF 50'000,--CHF 900'208,--

Total des crédits budgétaires de fonctionnement  
supplémentaires 2015 :

CHF256'034.07

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges ainsi que par des plus-values enregistrées aux revenus.

au vote :

- la délibération est acceptée par 25 voix pour, soit à l'unanimité.

6. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2015 (DA-16-07)

M. Philippe Calame, Président de la commission des finances, a déjà donné lecture du rapport de la séance du 21 avril 2016 au point précédent.

La discussion est ouverte.

M. Singh fait une déclaration au nom du groupe libéral-radical.

L'année 2015 s'est soldée par un excédent de charges d'environ un demi-pourcent de notre budget de fonctionnement, ce n'est pas dramatique car très proche de l'équilibre. Ceci est principalement dû à deux facteurs, l'un échappant à notre contrôle, l'autre, par contre, dépendant de choix que nous assumons pleinement.

Alors que la ligne budgétaire concernant l'impôt sur les personnes physiques avait déjà été fixée de manière prudente, rien ne permettait de prévoir un déficit de plus de deux millions de francs, ce qui montre une fois de plus combien ce seul poste, qui représente pourtant le septante pourcent de nos recettes, est difficile à estimer.



Ensuite, bien avant que nous ayons eu connaissance des rentrées fiscales, le conseil administratif nous a proposé d'approuver en automne dernier des amortissements anticipés pour un total de plus de CHF 700'000.-, ce que tant notre groupe que nos collègues du Conseil municipal ont accepté de plein gré. Ceci d'autant plus volontiers en sachant que la Fondation en faveur de la Jeunesse de Thônex (petite enfance) – dont il faut une fois de plus citer l'excellente gestion financière – remboursait à la commune une somme comparable. Ces amortissements, sans lesquels le compte d'exploitation de 2015 aurait été excédentaire, ont toutefois permis d'épurer notre bilan de quelques postes et d'alléger d'autant nos comptes de fonctionnement des années suivantes.

Les facteurs pesant sur nos charges ont fort heureusement été presque entièrement compensés par différents postes dont les recettes ont été supérieures au budget, notamment la taxe professionnelle, ainsi que par des dépenses reportées ou non réalisées.

Or, il apparaît déjà que l'élaboration, cet automne, du budget 2017 s'avérera difficile et il en sera de même les années suivantes. Certaines recettes réalisées en 2015 ne se répéteront pas. L'avenir de la taxe professionnelle est incertain. L'estimation des recettes fiscales des personnes physiques restera un exercice tout aussi périlleux. Quant aux charges, citons les futurs transferts entre le canton et les communes ainsi que les incertitudes concernant les frais engendrés par les requérants d'asile. Les nouveaux quartiers amèneront des jeunes ménages sur notre commune, ce dont on peut certes se réjouir, mais ils seront aussi gros demandeurs en infrastructures, écolières et de petite enfance, notamment. Il faudra donc se serrer la ceinture, mais nous n'avons malheureusement que peu de leviers en mains, vu la faible proportion des dépenses compressibles. Agissons toutefois avec réserve et parcimonie là où cela est possible. Dans l'année écoulée, nos autorités l'ont fait en resserrant les boulons et en évitant ou en reportant certaines dépenses pourtant inscrites au budget. Notre groupe salue cette prudence et continuera de soutenir ses autorités dans leurs efforts en vue de préserver des finances équilibrées. Nous invitons aussi le Conseil municipal à montrer lui-même l'exemple en travaillant efficacement et en évitant les longs palabres et la multiplication de séances inutiles qui, additionnées les unes aux autres, finissent aussi par coûter de l'argent.

Nous concluons avec les remerciements une fois de plus amplement mérités pour l'ensemble de l'administration communale, et tout particulièrement pour notre Ministre des finances Pascal Uehlinger, le Secrétaire général Philippe Guex, le Secrétaire général adjoint en charge des finances, Michel Zeder, et son bras droit, Frédéric Giroud, comptable.

Notre groupe votera les comptes 2015 et nous invitons nos collègues à en faire de même.

Pour le groupe libéral-radical :,

Ashwani Singh

M. Mayor remarque que les comptes sont tenus en ordre. Il félicite aussi la comptabilité et le conseil administratif.

M. Arpidone fait une déclaration pour le PDC Thônex.

En préambule, il convient évidemment d'adresser les remerciements d'usage à toute l'administration communale ayant participé à l'élaboration des comptes présentés ce soir. La rapidité d'approbation de ces comptes étant certainement proportionnelle à la qualité du travail accompli... C'est dire !



D'apparence, les années semblent se suivre sans se ressembler pour autant. En effet, pour la première fois depuis 1999, la Commune de Thônex présente ce soir un déficit de son compte de fonctionnement.





Si on a pour habitude de dire qu'un budget est une intention, les comptes annuels doivent en principe, eux, refléter la réalité des choses. Toutefois, les règles comptables applicables aux communes nous laissent la latitude de pouvoir passer, par exemple, des « provisions pour dépenses différées » ainsi que des « amortissements complémentaires » (sous certaines conditions). Ce sont ainsi plus de 700'000 francs d'écritures comptables non financières qui ont « alourdi » nos comptes annuels et sans lesquelles nous voterions ce soir des comptes bénéficiaires.

Le PDC se réjouit que les différents groupes autour de cette table soient de meilleure composition que leurs sections cantonales. En effet, depuis des années, Thônex équilibre ses budgets et ses comptes de manière prudente par l'anticipation de charges via les amortissements complémentaires donc, mais aussi, par exemple, il y a quelque temps, via une provision pour insuffisance de couverture de la CAP. Ces mêmes écritures comptables qui font hurler au scandale certains partis cantonaux qui, par clientélisme, préfèrent arroser en subventions diverses et variées leur électorat. Mais heureusement, à Thônex, pas de polémique, du moins à ce niveau-là. Peut être les élus communaux devraient-ils faire don d'une partie de leur sagesse à leurs députés afin que le Canton puisse lui aussi avancer dans la bonne direction. Cela éviterait également ces écœurantes litanies de fadaïses, cet inventaire à la Prévert d'inepties que certains semblent se faire joie de répandre dans les journaux locaux avec la bénédiction coupable de quelques journalistes qui n'en ont que le nom.

Le maintien de notre centime additionnel à 44 depuis 2002 démontre qu'en dépit de recettes fiscales fluctuantes et toujours difficiles à anticiper, particulièrement sur les personnes morales, la maîtrise de nos charges nous permet d'adopter une politique anticyclique bienvenue en ces temps de marasme économique. En matière de fiscalité, il faut savoir prélever la laine du mouton sans pour autant le tondre. Une fiscalité raisonnable et raisonnée est aussi une clef du succès. Ceux qui pensent que l'abolition inconditionnelle des boucliers fiscaux ainsi qu'un taux unique à 15% pour l'imposition des entreprises (alors même que le Canton de Vaud voisin s'est arrêté à un taux de 13.8%) est viable pour Genève vivent dans le monde Casimir.

Les enjeux économiques à venir sont colossaux pour notre Commune : transfert de charges cantonales sur les communes, RIE III, abolition probable de l'héritage napoléonien que constitue la taxe professionnelle communale (contraire à l'harmonisation fiscale), Communaux d'Ambilly sont autant de sujets aux impacts financiers mal connus qui devront nous rendre encore plus vigilants sans pour autant nous faire tomber dans une paranoïa qui n'aurait pour autre conséquence que d'aggraver la situation. Ce n'est, qui plus est, pas en rognant 500 francs sur une subvention à une association que nous allons équilibrer nos comptes.

Pour conclure, le PDC votera donc ces comptes tels qu'ils nous ont été présentés ce soir et vous encourage à en faire de même.

Pour le PDC Thônex, Andrew Arpidone.

M. Noël fait une déclaration au nom du Groupe VI-VE et GS.

Tout d'abord, nous aimerions remercier M. Michel Zeder, Secrétaire général adjoint responsable des finances, M. Giroud ainsi que leurs collaborateurs pour leur travail de préparation et de présentation des comptes que nous allons voter ce soir. La qualité de la préparation des documents remis et des réponses aux nombreuses questions posées ont permis un travail efficace dans le cadre de la commission Finances. Nous saluons aussi le travail du conseiller administratif en charge des Finances, ainsi que celui de ses collègues, pour le soin apporté à une gestion financière contrôlée et raisonnable de notre commune.



En ce qui concerne les crédits budgétaires supplémentaires 2015, nous constatons que les dépassements ont été expliqués et assumés de manière précise. Nous approuvons donc ces crédits budgétaires supplémentaires.

Concernant les comptes 2015 de la commune, nous prenons acte de l'excédent de charge (selon l'expression consacrée), autrement dit du déficit, de l'ordre de 228'000 francs et des explications de M. Zeder, qui montrent que ce fait est aussi lié à l'aspect technique de la comptabilité communale. Nous constatons par la qualité des documents remis et des réponses aux nombreuses questions posées dans le cadre de la commission Finances que les comptes sont rigoureusement tenus.

En ce qui concerne l'analyse de la situation plus globale, nous relevons que les rentrées fiscales connaissent une baisse importante depuis plusieurs années (en 2015, elles sont inférieures de plus de 2'000'000 de francs). De ce fait, il va falloir sérieusement intégrer le problème dans l'élaboration des prochains budgets et les groupes VI-VE, GS seront particulièrement attentifs à ce que des coupes ne viennent pas affecter de manière dangereuse les prestations à la population, notamment dans le domaine social, culturel et environnemental.

Il faudra donc faire à la fois preuve de prudence, d'ouverture et de sens politique face aux besoins de notre commune, de ses habitants et face aux incertitudes de l'avenir.

Les groupes VI-VE et GS approuveront les comptes 2015 de la commune de Thônex.

Pour les groupes VI-VE et GS,

: Philippe Noël.

M. Stark ajoute que le groupe UDC remercie l'administration et M. Uehlinger pour la présentation et la clarté des comptes présentés. M. Stark rappelle que des crédits supplémentaires de fonctionnement pour 2015 viennent d'être votés. Si ces crédits n'avaient pas été acceptés, l'excédent de revenu aurait été de CHF 27'869.68.-. Dans le cas présent, puisque les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires ont été acceptés, l'excédent de charge est de CHF 228'164.39.-. M. Stark souhaite que toute l'assemblée accepte cela et approuve les comptes.

La parole n'étant plus demandée, Mme Fidelina Gomes Dias Aguihah, 2<sup>ème</sup> vice-présidente du bureau, donne lecture du projet de délibération :

- vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu le compte rendu financier pour l'exercice 2015, qui comprend le compte de fonctionnement, le compte des investissements, le bilan et les tableaux demandés par le département,
- vu le rapport favorable de la commission des finances du 21 avril 2016,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2015.



2. D'approuver le compte de fonctionnement 2015 pour un montant de CHF 36'365'056,- aux charges et de CHF 36'136'891,61 aux revenus, l'excédent de charges s'élevant à CHF 228'164,39.
3. D'approuver le compte d'investissement 2015 pour un montant de CHF 7'653'073,92 aux dépenses et de CHF 892'248,05 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 6'760'825,87.
4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 6'760'825,87 par l'autofinancement à raison de CHF 5'438'052,91 au moyen de la somme de CHF 5'666'217,30 d'amortissements représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, dont CHF 717'668,45 d'amortissements complémentaires et au moyen de l'excédent de charges du compte de fonctionnement s'élevant CHF 228'164,39, l'insuffisance de financement s'élevant à CHF 1'322'772,96.
5. D'approuver la diminution de la fortune nette s'élevant à CHF 228'164,39 représentant l'excédent de charges du compte de fonctionnement 2015.
6. d'approuver le bilan au 31 décembre 2015, totalisant à l'actif un montant de CHF 143'715'114,09 qui se compose de :

– patrimoine financier	CHF 55'863'062,97
– patrimoine administratif	<u>CHF 87'852'051,12</u>
Total de l'actif	CHF 143'715'114,09

et au passif un montant de CHF 143'715'114,09 qui se compose de :

– engagements courants et passifs transitoires	CHF 3'716'676,03
– dettes à moyen et long termes	CHF 9'150'000,--
– provisions	CHF 9'515'019,32
– engagements envers les financements spéciaux	CHF 11'883'787,52
– fortune nette	<u>CHF 109'449'631,22</u>
Total du passif	CHF 143'715'114,09

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2015 à CHF 21'766'085,22.

au vote :

- *la délibération est acceptée par 24 voix pour et 1 abstention, soit à la majorité*

7. Comptes 2015 de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement. (DA-16-08)

M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif et président de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement explique que les comptes 2015 de la Fondation ont été approuvés à l'unanimité la veille au soir. Il invite les commissaires à voter ces comptes.



M. Philippe Calame, président de la commission des finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 28 avril 2016. Les comptes 2015 de la Fondation ont été approuvés lors de ladite séance par 8 oui et 5 abstentions.

La discussion est ouverte.

M. Mayor signale que le total de l'actif s'élève à CHF 53'812'156.29.-. Le total du produit est de CHF 1'442'075.-. Le total des charges est de CHF 451'987.35.-. Donc, les résultats d'exercice sont à CHF 999'087.67.-. La Fondation possède 5 immeubles, dont les immeubles des 146-148bis rue de Genève, qui sont des HLM. La Fondation possède également 9 villas et une parcelle qui est le numéro 5198 Thônex-Frossard. M. Mayor a l'honneur d'informer les commissaires que l'autorisation de construire concernant Clair-Val va être délivrée. Les plans avaient déjà été déposés en décembre 2014.

La société dans laquelle M. Arpidone travaille étant intervenue dans le processus d'élaboration des comptes, ce dernier s'abstiendra sur ce point.

La parole n'étant pas demandée, M. Philippe Noël, 3<sup>ème</sup> vice-président du bureau, donne lecture du projet de délibération.

- vu l'article 30, al. 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu les comptes de l'exercice 2015, présentés par la Fondation de la commune de Thônex pour le logement,
- vu les rapports favorables :
  - de la fiduciaire chargée de vérifier les comptes,
  - du conseil de fondation,
  - du conseil administratif,
  - de la commission communale des finances du 28 avril 2016,
- sur proposition du conseil administratif,

Le conseil municipal

d é c i d e

1. D'accepter les comptes de l'exercice 2015 de la fondation de la commune de Thônex pour le logement tels qu'ils lui ont été présentés.

au vote :

- *la délibération est acceptée par 24 voix pour et 1 abstention, soit à la majorité*



8. Nomination d'un membre de la commission de la culture, loisirs, jumelage au « Comité des fêtes de la culture et du jumelage de Thônex » en remplacement de M. Philippe Noël, démissionnaire. (RM-16-02)

M. le président donne lecture du message envoyé à M. Philippe Decrey, conseiller administratif délégué à la culture et à lui-même en date du 28 avril 2016 concernant la démission du comité des fêtes, de la culture et du jumelage de M. Philippe Noël

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner du Comité des fêtes et du jumelage de Thônex pour le 31 mai 2016 (fin de la première année de la nouvelle législature). J'avais été élu dans cette fonction en tant que représentant du Conseil municipalconseil municipal lors de la séance du 13 novembre 2012 en remplacement de M. Marc Junet démissionnaire. Je souhaite maintenant alléger ma charge de travail relative à mes activités municipales et j'ai déjà informé verbalement M. Philippe Decrey, Président du Comité des Fêtes, qui nous lit en copie.

Conformément aux règles, le Conseil municipalconseil municipal devra donc procéder à la nomination d'un nouveau représentant au Comité des Fêtes.

« deux membres de la commission Culture, Loisirs & Jumelage doivent être nommés pour siéger au sein du « Comité des fêtes de la Culture et du Jumelage de Thônex »

En vous remerciant de prendre bonne note de cette information, je vous transmets, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

Philippe Noël  
conseiller municipal VI-VE

M. Philippe Decrey, maire et conseiller administratif délégué à la culture, loisirs, jumelage donne des explications sur cette nomination. Il explique que les conseillers municipaux sont ceux qui doivent décider. Il les laisse procéder à l'élection.

M. Nicolet annonce que le groupe PLR présente Mme Heidi Tercier.

La parole n'étant plus demandée, M. Andrew Arpidone, 1<sup>er</sup> vice-secrétaire du bureau, donne lecture du projet de résolution,

r é s o l u t i o n

- vu la résolution prise par le conseil municipal lors de sa séance du 10 mai 2011, décidant de renommer le Comité d'activités culturelles et des fêtes de Thônex en « *Comité des fêtes de la Culture et du Jumelage de Thônex* »
- attendu que deux membres de la commission de la culture, loisirs, jumelage doivent être nommés pour siéger au sein du « *Comité des fêtes de la Culture et du Jumelage de Thônex* »



- vu la démission de M. Philippe Noël du « *Comité des fêtes de la culture et du jumelage de Thônex* » pour le 31 mai 2016 et le fait que celui-ci avait été nommé parmi les deux membres de la commission de la culture, loisirs, jumelage,
- attendu qu'il convient donc de le remplacer,

le conseil municipal

d é c i d e

1. De nommer Mme Heidi Tercier membre de la commission de la culture, loisirs, jumelage au « *Comité des fêtes de la Culture et du Jumelage de Thônex* » en remplacement de M. Philippe Noël, démissionnaire.

au vote :

- *la résolution est acceptée par 24 voix pour et 1 abstention, soit à la majorité*

Le Président souhaite beaucoup de joie à Mme Tercier dans cette nouvelle fonction. Il est persuadé que cette dernière sera une bonne représentante au sein de ce comité qui fait de belles choses pour la commune.

9. Demande d'un crédit de CHF 900'000,- en vue des travaux d'aménagement de la voie verte du CEVA. (DA-16-09)

M. Philippe Decrey, maire et conseiller administratif délégué à la circulation donne des explications sur ces aménagements

M. Decrey rappelle que les commissaires ont reçu l'exposé des motifs concernant l'investissement pour la Voie verte. La création de la Voie verte est une étape très importante dans le projet du CEVA et pour la commune de Thônex. Le problème actuel est le fait qu'il n'existe plus de zone de verdure. La Voie verte doit être un lieu de détente, de promenade et doit être agréable pour les communiers.

M. Decrey encourage vivement les commissaires à voter le crédit de CHF 90'000.-. Il regrette toutefois qu'au départ, quand le projet a été présenté, il ait été précisé que les communes ne devraient pas investir le moindre centime dans le projet. Suite à cela, il y a eu en effet un retour de manivelle et les CFF, propriétaire du terrain, ayant présenté le strict minimum, les communes n'ont pas accepté la proposition. Le canton va toutefois financer la partie goudronnée de la Voie verte.

En fin de compte, la commune doit financer le mobilier urbain et l'éclairage. La commune devra également prendre à son compte l'entretien. M. Decrey explique cependant que la commune touchera chaque année CHF 30'000.- pour les compensations écologiques et l'entretien de la Voie verte, même si le montant n'est pas suffisant pour couvrir les frais.



Mme Fidelina Gomes Dias, présidente de la commission de la circulation, transports donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 5 avril 2016

Présents : M. Decrey, maire. M. Fortune, secrétaire général adjoint technique, M. Damien Duclos, chef de projet CEVA.

Présents également : Mme Giacobino, MM. Camuglia, Constantin, Calame, Demierre, Knörr, Mayor, Nicolet, Noël, Singh

Ordre du jour :

1. Présentation du dossier de la Voie verte en lien avec les équipements à charge de la commune
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2015
3. Divers

M. Decrey, maire, relève l'importance de cette séance au cours de laquelle on découvrira l'aménagement de la Voie verte. De nombreuses discussions ont eu lieu avec les communes concernées et partenaires de cette voie pour trouver un aménagement semblable pour l'éclairage et le mobilier que la commune devra financer pour les 850 mètres situés sur son territoire (un bassin de rétention devra être créé dans le secteur du Foron). Les coûts pour la commune avoisineraient CHF 807'000.-, auxquels pourraient s'ajouter des aménagements complémentaires. Afin de financer ceux-ci, le conseil administratif propose d'accepter un montant de CHF 900'000.-. Il a pris l'engagement de voter le crédit avant l'été, de manière à ce que l'équipe CEVA puisse lancer l'appel d'offres et commencer les travaux avant la fin de l'année.

M. Duclos travaille avec MM. Decrey et Fortuna et présentera le projet, les objectifs, le calendrier des travaux et les coûts.

Le crédit de CHF 900'000.- proposé est accepté à l'unanimité. M. Decrey, maire, remercie les commissaires.

Le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2015 est également approuvé à l'unanimité.

Dans les divers, il a été rappelé que le 15 septembre, M. Singh a demandé à recevoir des chiffres concernant les flux du trafic dans le secteur de la Route de Jussy et du Chemin de la Mousse. M. Widmer avait alors accepté de les transmettre, depuis lors M. Singh attend.

En novembre, M. Singh relance de nouveau M. Decrey, lui réclame les chiffres et de mettre des documents sur cnet. Cela attend toujours.

M. le Maire croit qu'il s'agissait de chiffres concernant Chêne-Bourg et Thônex.

M. M. Singh précise que sa demande était en relation avec les mesures d'accompagnement concernant MICA et la séance commune du 3 novembre des commissions de la circulation, transports et MICA-Communaux d'Ambilly.

M. Decrey, maire, précise concernant les mesures d'accompagnement, que le crédit du barreau routier a été voté et qu'une séance avec le Conseil d'Etat a eu lieu le jour précédent. Les problèmes sont nombreux et la situation conflictuelle. Il a même été dit que Thônex se mettait en opposition. Suite au vote du crédit concernant le barreau routier, la demande d'autorisation pour la 1<sup>ère</sup> étape des travaux devrait être déposée prochainement.

D'autres séances avec le DGT et un bureau bâlois devraient faire avancer d'autres projets que M. le Maire présentera à la commission de circulation, lorsqu'ils seront finalisés.



M. Philippe Calame, Président président de la commission des finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 28 avril 2016. Il annonce que les commissaires approuvent cette demande de crédit d'investissement amorti sur 20 ans à l'unanimité, soit 14 voix.





La discussion est ouverte.

Mme Giacobino fait une déclaration pour le groupe PLR.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Dans le cadre du point 9 pour la demande d'un crédit de CHF 900'000.- en vue des travaux d'aménagement de la voie verte du CEVA, il a été constaté avec une certaine amertume que le coût de ce projet nous paraît quelque peu excessif, alors que nous pensions que le Canton, respectivement les CFF, auraient pu prendre à leur charge une plus grande partie.

Cependant, et après cette petite parenthèse, le groupe PLR dans son ensemble recommande l'acceptation de ce magnifique projet pour cette demande de crédit.

Pour le Groupe PLR,  
Nadia Giacobino.

M. Knörr fait une déclaration pour le groupe UDC.

Fin du 19<sup>ème</sup>, début du 20<sup>ème</sup> siècle, nos pères, que dis-je, nos arrière-grands-pères, lançaient l'idée audacieuse, pour l'époque, de relier la gare des Eaux-Vives à la gare de Cornavin. Le projet fut cependant abandonné.

Cent ans et des poussières plus tard, les adeptes de la secte du « Grand Genève » et leurs nombreux gourous exhumaient la momie pour l'exposer sur le Saint autel de la mobilité douce. Un peu comme si aujourd'hui, subitement, le Conseil d'administration de l'aéroport de Cointrin décidait la construction des hangars pour abriter des Zeppelins.

Mais, juré, craché, reprendre au 21<sup>ème</sup> siècle l'idée d'une traversée ferroviaire de Genève en employant le tracé qui correspondait aux besoins des années 1900 ne devait pas coûter plus de six cent millions.

Une avalanche de promesses plus tard, suivie d'un recours qui obtenait, de haute lutte, l'ensemble des mesures de sécurité étrangement oubliées, la merveille des merveilles passait le cap des un milliard huit cent millions de francs.

Face à une situation de plus en plus catastrophique, et afin de ne pas franchir la « oh oh combien » symbolique limite des 2 milliards, les gourous en chef se mirent en quête d'une issue.

Ils n'eurent pas à chercher bien loin. Simple, il suffit de se décharger d'une partie du fardeau financier sur le dos de victimes expiatoires, rôle que le canton s'est plu à faire endosser aux communes genevoises.

C'est pourquoi ce soir, nous sommes appelés à voter un crédit de CHF 900'000.- destiné à l'aménagement de notre partie de la « voie verte » et ceci malgré les promesses du Conseil d'Etat, qui avait certifié que le Léman express serait livré : « clef en main ».

Le groupe UDC votera ce budget tout en sachant qu'il ne s'agit que d'un début. En effet, personne ne peut ignorer que les frais d'exploitation seront pharaoniques. Les reins du canton et de la Confédération n'y résisteront pas. Ces derniers n'auront alors pas d'autre recours que de faire passer à la caisse toutes les communes qui ont le bonheur et la chance de voir leur territoire traversé par ce fleuron de la suffisance genevoise.





M. Calame fait une déclaration pour le groupe PDC.

Mesdames et Messieurs,

Le CEVA avance, se construit et il sera bientôt inauguré. Mais quel long serpent de mer que ce projet de voie verte, dont les premiers signaux lancés par Mme Künzler, à l'époque Conseillère d'Etat en charge du projet, étaient alarmants. Par une absence de projets de réalisation de cette voie, dont le financement ne serait que communal, selon les dires de l'époque. Nous sommes heureux ce jour que le projet soit enfin concret. Géré de manière identique entre les Eaux-vives et le Foron, malgré 5 communes traversées. Avec un financement principalement par le CEVA et secondairement par les communes. Nous remercions également nos autorités et nos services techniques pour avoir également tenu compte de divers potentiels autant au nord qu'au sud de cette voie verte, avec des aménagements qui permettent, à la hauteur du cycle d'orientation du Foron, de pouvoir y faire à terme une voie verte transversale nord-sud, intégrée au projet initial.

C'est donc avec plaisir que le groupe PDC votera cette demande de crédit ce soir, crédit qui comprend également une réserve financière pour cette future extension nord-sud.

M. Mayor fait une déclaration pour le groupe MCG, concernant la demande d'un crédit de CHF 900'000.- pour les travaux d'aménagement de la voie verte du CEVA, qui se trouve sur la commune de Thônex.

Le coût est de CHF 900'000.-, pour une longueur de 800 mètres. Cela fait plus de CHF 1'000.- le mètre. L'amortissement se ferait sur 20 ans, ce qui correspondrait à CHF 45'000.- par année. La commune recevra annuellement des CFF la somme de CHF 30'000.-. La différence est donc de CHF 15'000.-.

Normalement, le coût du CEVA était évalué à CHF 900'000'000. Ce coût a atteint aujourd'hui les CHF CHF 3'000'000'000.-.

Concernant la voie verte, elle aurait également du être prise en charge par le canton et la Confédération. Le MCG espère ne pas avoir de surprise concernant le coût réel de la voie verte.

M. Mayor ajoute que M. Barthassat préconisait le périphérique urbain, qui aurait coûté moins cher.

M. Noël déclare que les groupes VI-VE et GS soutiendront résolument ce crédit.

La parole n'étant plus demandée, M. Richard Stark, 2<sup>ème</sup> vice-secrétaire du bureau, donne lecture du projet de délibération :

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que la nouvelle ligne ferroviaire du CEVA reliant la gare Cornavin à Annemasse, traverse notre commune en voie souterraine supprimant ainsi les nuisances sonores existantes de l'ancienne voie ferroviaire Eaux-Vives-Annemasse,



- que ce nouveau tracé, en souterrain, permet l'aménagement d'une voie verte en surface, dédiée à des moyens de locomotion non motorisés et aux loisirs, jalonnés d'espaces verts à fort potentiel écologique, créant ainsi un véritable couloir biologique au cœur de la commune,
- attendu qu'un groupe de travail, regroupant toutes les communes concernées, soit : Genève, Coligny et les Trois-Chêne, a contribué à la mise en place d'une convention qui règlera les aspects d'entretien, leur financement, les droits et devoirs des parties concernées,
- attendu qu'il est prévu, dans le prolongement de la réalisation de cette voie verte, la construction d'un bassin de rétention qui contribuera à limiter et maîtriser les crues du Foron,
- que les aménagements de surface et infrastructures de la partie Thônésienne de cette voie verte, d'une longueur de 800m, est à la charge de la commune,
- vu l'exposé de motif et le devis établis par le service technique communal,
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 28 avril 2016,
- sur proposition du conseil administratif,

Le conseil municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 900'000,- en vue de financer les aménagements de surface et infrastructures de la voie verte dans sa partie thônésienne, d'une longueur de 800m qui sera dédiée, à des moyens de locomotion non motorisés, aux loisirs, jalonnés d'espaces verts à fort potentiel écologique, créant ainsi un véritable couloir biologique au cœur de la commune.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 900'000,- au moyen de 20 annuités qui figureront sous la rubrique 33.331 du budget de fonctionnement de 2017 à 2036.

au vote :

- *la délibération est acceptée par 25 voix pour, soit à l'unanimité.*

#### 10. Clair-Val

Autoriser la Fondation de la commune de Thônex pour le logement à vendre la parcelle n°6652 PPE (DA-16-10)

M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué et Président de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement explique que le vote est



essentiellement formel et se pose dans un cadre purement juridique. Il donne lecture du point 1, afin que le public soit informé.



*La Fondation de Thônex pour le logement est une fondation communale de droit public soumise à la loi sur les Fondations de droit public A2.25, prévoyant à son art.2 que la création et la dissolution de Fondations de droit public, de même que l'approbation ou la modification des statuts, sont de la compétence du Grand Conseil.*

*En date du 17 novembre 2015, le Conseil municipalconseil municipal a voté une modification des statuts. Celle-ci n'a pu être soumise au Grand Conseil dans la mesure où elle prévoit la suppression de l'art. 14, définissant que sont soumises à l'approbation du Conseil municipalconseil municipal la vente ou l'échange de bien immobiliers notamment. Or, cette disposition doit être maintenue dans la mesure où l'art 98 de la Cst-GE exige, pour l'aliénation d'immeuble propriété des Services industriels et des communes ou des fondations communales de droit public, l'approbation du Conseil d'Etat.*

*Préalablement à cette approbation, la vente d'immeuble de fondations communales de droit public doit être soumise au Conseil municipalconseil municipal. Par conséquent, l'art. 14 des statuts de la Fondation est toujours applicable, raison pour laquelle un projet de délibération est présenté au Conseil municipalconseil municipal dans le cadre de la réalisation du projet Clair-Val.*

M. Uehlinger ajoute que le projet Clair-Val, dans son intégralité, contiendra entre 20 et 24 appartements en PPE qui seront donc vendus. Le conseil administratif demande, au nom de la Fondation, le droit de vendre ces appartements à la fin de leur construction. Comme l'a dit précédemment M. Mayor, les autorisations de construire vont être reçues incessamment sous peu. Dès lors, ces logements pourront être réalisés d'ici 18 à 24 mois.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 28 avril 2016. Les commissaires acceptent par 12 voix et 2 abstentions de préavisier favorablement l'autorisation d'aliéner la future parcelle n°6652 de Thônex.

La discussion est ouverte.

M. Calame prend la parole au nom du PDC.

Mesdames et Messieurs,

Le groupe PDC soutient cette volonté de la Fondation pour le logement de vendre une partie des futurs logements de Clair-Val en PPE, donnant ainsi au quartier une réelle mixité entre des logements LUP, des loyers à prix contrôlés, et quelques PPE.

Le groupe PDC souhaite profiter de cette délibération pour faire une demande aux membres du Conseil de Fondation, dont certains siègent également autour de cette table.



En effet, ces dernières années, quelques cas d'attribution de logements PPE dans divers projets privés ont défrayé la chronique. Même si l'initiative visant à réintroduire la loi Longchamp règlementant la vente de ces appartements à un prix contrôlé n'est pas encore été votée, nous souhaiterions fortement que le Conseil de Fondation définisse des critères clairs d'attribution de ces logements PPE, en particulier en les accordant exclusivement à des primo-accédants, en particulier pour les jeunes dont les moyens en termes de fonds propres ne permettent que rarement d'acheter un appartement dans le marché libre.

la parole n'étant plus demandée, M. Philippe Zaugg, 1<sup>er</sup> vice-président du bureau, donne lecture du projet de délibération :

- vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et t) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'article 98 de la constitution de la République et canton de Genève qui prévoit qu'est soumise à l'approbation du Conseil d'Etat l'aliénation d'immeubles propriété des communes ou des fondations communales de droit public,
- vu les statuts de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement, approuvés par le Grand Conseil, entrés en vigueur le 16 mars 1985 et plus particulièrement l'article 14, qui est toujours applicable, prévoyant que sont soumises à l'approbation du conseil municipal, sous peine de nullité, toutes les décisions du conseil de fondation concernant la vente ou l'échange de biens immobiliers,
- vu la volonté du Conseil de fondation de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement de réaliser le projet de « Clair-Val Parc » prévoyant la réalisation par la Fondation de trois immeubles de logements, de surfaces commerciales et garages souterrains sur les parcelles n°3346, 3347, 3401, 3409, 3410, 3412, 3413 et 3891 sur la base de l'autorisation de construire qui lui a été délivrée le 1<sup>er</sup> avril 2016 (DD 106'544),
- vu le plan financier du projet prévoyant qu'une partie des logements seront constitués en propriété par étage afin d'être vendus dans l'immeuble le plus éloigné de l'avenue de Thônex,
- vu le dossier de mutation parcellaire 2/2014 établi par le bureau Huber – Chappuis – Calame, ingénieurs géomètres officiels, qui est encore en projet, prévoyant la division et la réunion des sous-parcelles n°3346B, 3347B, 3401, 3409, 3410, 3412, 3413 et 3891B pour former une nouvelle parcelle n°6454 de 11'108 m<sup>2</sup>, qui pourrait encore subir quelques adaptations,
- vu le dossier de mutation parcellaire 15/2016, établi par le bureau Huber – Chappuis – Calame, ingénieurs géomètres officiels, qui est également encore en projet, qui prévoit la division de la parcelle n°6454 issue du dossier de mutation n°2/2014 précité, en plusieurs nouvelles parcelles portant n°6649, 6650, 6651, 6652, 6653 et 6654, sur lesquels reposeront les immeubles construits dans le cadre du projet « Clair-Val Parc » et la parcelle n°6655 qui sera une dépendance de parcelles 6649 à 6654,







- vu les plans élaborés par le bureau CLR architectes SA,
- vu la localisation sur l'entier de la nouvelle parcelle n°6652 d'un immeuble de 4 étages sur rez en l'état, mais qui pourrait faire l'objet d'une autorisation de construire complémentaire pour réaliser un 5<sup>ème</sup> étage, qui sera constitué en propriété par étage (PPE), pour être vendu,
- vu la typologie de l'immeuble qui comprendra deux allées composées de la manière suivante :
  - allée A2 :
    - 5 appartements de 4 pièces
    - 5 appartements de 5 piècesauxquels pourraient s'ajouter :
    - 2 appartements supplémentaires au 5<sup>ème</sup> étage de 4 et 5 pièces,
  - allée A3 :
    - 4 appartements de 6 pièces
    - 5 appartements de 5 pièces
    - 1 appartement de 4 piècesauxquels pourraient s'ajouter :
    - 2 appartements supplémentaires au 5<sup>ème</sup> étage de 5 et 6 pièces,
  - sous-sol :
    - 20 à 24 (caves selon le nombre d'étages réalisés)
    - 14 box fermés
    - 17 places de stationnement ouvertes
- vu la nécessité pour la Fondation de la commune de Thônex pour le logement de pouvoir mettre en œuvre la réalisation de la PPE et de pouvoir procéder à la vente des appartements qui seront construits sur la parcelle n°6652 précitée, en vue de la réalisation de l'entier du projet de « Clair-Val Parc »,
- vu l'exposé des motifs élaboré par l'administration communale,
- vu le préavis de la commission des finances du 28 avril 2016,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

1. D'autoriser la Fondation de la commune de Thônex pour le logement de constituer une propriété par étage (PPE), sur la parcelle n°6652 de Thônex, issue du dossier de mutation 15/2016, établi par le bureau de géomètre Huber – Chappuis – Calame, ingénieurs géomètres officiels qui est encore en projet et qui pourrait encore être légèrement modifié.



2. D'autoriser la Fondation de la commune de Thônex pour le logement à vendre l'entier de l'immeuble qui sera construit sur la parcelle n°6652 de Thônex sous forme des parts de PPE (appartements, caves, box, places de stationnement et parties communes).
3. De demander au Conseil d'Etat d'approuver ces ventes pour permettre la réalisation du projet de « Clair-Val Parc ».
4. De changer le conseil administratif de signer pour la commune tous les actes et pièces relatifs à cette opération.

au vote :

- *la délibération est acceptée par 25 voix pour, soit à l'unanimité*

#### 11. Parcelles Monti – 9, av. de Thônex

Prendre acte de la convention signée entre la commune de Thônex, les époux Monti ainsi que la Fondation de la commune de Thônex pour le logement en date du 29 avril 2016 et révoquer la délibération du conseil municipal du 17 novembre 2015 qui autorisait le conseil administratif à exercer son droit préemption sur la copropriété pour un tiers des parcelles n°3014 et 3015. (DA-16-11)

M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué et président de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement, explique qu'il n'a pas été possible de trouver un arrangement entre la famille Monti et la commune ou la Fondation dans le but d'acquérir la villa.

Toutefois, il a été possible d'obtenir que toutes les servitudes liées à la maison soient radiées au profit de la commune. En contrepartie, la commune s'est engagée à ne pas préempter sur le tiers de la villa. En effet, à la fin de l'année 2015, des discussions, voire des palabres, allaient bon train concernant la préemption du tiers d'un bien immobilier.

La préemption consiste à ce que l'Etat ou la commune achète un bien contre la volonté d'un acteur et ce, afin de réaliser quelque chose sur la parcelle. Il n'est alors pas certain que la préemption du tiers d'un bien permette de réaliser réellement quelque chose. Il n'existe pas de précédents au niveau juridique et, dès lors, des confrontations d'avocats n'auraient pas pu être évitées. Les chances de succès étaient donc incertaines.

La famille Monti a préféré radier les servitudes et garder l'entier de sa maison. Cela lui laisse également la liberté de discuter directement avec la Fondation et de voir son intérêt à acheter des appartements sur Clair-Val ou sur le futur quartier de Miribel.

M. Uehlinger enjoint les commissaires à voter cette modification de la délibération, afin de clore le sujet.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Puisque personne ne souhaite prendre la parole, le Président met l'entrée en matière au vote.

aux votes :

- l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, par 25 oui.

La discussion sur la discussion immédiate est ouverte. La parole n'étant pas demandée, la discussion immédiate est mise au vote.

au vote :

- la discussion immédiate est acceptée à l'unanimité, par 25 oui.

La discussion est ensuite ouverte.

La parole n'étant pas demandée, Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah, 2<sup>ème</sup> vice-présidente du bureau, donne lecture du projet de délibération :

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984
- vu l'acte de vente entre Mme Stella Monti et Mme Brigitta et M. Julio Horacio Dante Monti afférent à la copropriété pour un tiers des parcelles n°3014 et 3015, folio 17 de la commune de Thônex, sises au 9, avenue de Thônex notifié à la commune de Thônex et à l'Etat de Genève le 14 septembre 2015,
- vu la délibération du 17 novembre 2015 par laquelle le conseil municipal de la commune de Thônex a autorisé le conseil administratif de la commune de Thônex à exercer le droit de préemption de la commune de Thônex sur la copropriété pour un tiers des parcelles n°3014 et 3015, folio 17 de la commune de Thônex, sises au 9, avenue de Thônex, au prix de CHF 320'000.-, par décision exécutoire nonobstant recours,
- vu la décision du conseil administratif de la commune de Thônex du 18 novembre 2015 par laquelle la commune de Thônex a exercé son droit de préemption dans le cadre de la vente précitée,
- vu la convention conclue entre la commune de Thônex, Mme Brigitta et M. Julio Horacio Dante Monti, Mme Stella Monti ainsi que la Fondation de la commune de Thônex pour le logement en date du 29 avril 2016,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

1. de prendre acte de la convention conclue entre la commune de Thônex, Mme Brigitta et M. Julio Horacio Dante Monti, Mme Stella Monti ainsi que la Fondation de la commune de Thônex pour le logement en date du 29 avril 2016.
2. de révoquer sa délibération du 17 novembre 2015 qui autorisait le conseil administratif à exercer le droit de préemption de la commune de Thônex sur la copropriété pour un tiers des parcelles n°3014 et 3015, folio 17 de la commune de Thônex, sises au 9, avenue de Thônex, au prix de CHF 320'000.-.



au vote :

- *la délibération est acceptée par 25 voix pour, soit à l'unanimité.*



12. Affiliation du personnel de la fondation de la commune de Thônex pour le logement à la « CAP-Prévoyance » (DA-16-12)

M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué et président de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement, explique qu'il s'agit du second vote formel. Il s'agit en effet uniquement de voter une garantie du paiement de la prévoyance professionnelle de la secrétaire de la Fondation du logement de la commune de Thônex.

En effet, vu le salaire que gagne la secrétaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, il est obligatoire de l'affilier. La CAP-Prévoyance a été choisie car la secrétaire y est déjà affiliée par un autre employeur. La commune, en tant qu'entité publique, a le devoir de garantir le paiement de ses cotisations sociales, même si c'est la Fondation qui paiera les cotisations et qui en a d'ailleurs largement les moyens, étant également précisé que le salaire de la secrétaire n'est pas très élevé. M. Uehlinger encourage donc les membres du conseil à voter cette formalité obligatoire.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière. La parole n'étant pas demandée, l'entrée en matière est mise au vote.

aux votes :

- *l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, par 24 oui.*

*La discussion sur la discussion immédiate est ouverte. La parole n'étant pas demandée, la discussion immédiate est mise au vote.*

au vote :

- *la discussion immédiate est acceptée à l'unanimité, par 24 oui.*

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, M. Philippe Noël, 3<sup>ème</sup> vice-président du bureau, donne lecture du projet de délibération :

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre h) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'affiliation du personnel de la Ville de Thônex à la CAP dans le cadre de la caisse de prévoyance interne (CPI) « Ville de Genève et les autres communes genevoises » approuvée par le conseil municipal en date du 5 février 2013,
- vu la volonté du conseil de fondation de la « Fondation de la commune de Thônex pour le logement » de pouvoir affilier son personnel dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016 à la CAP, pour autant qu'il remplisse les conditions d'affiliation,
- vu l'article 6 des statuts de la Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement (ci-après CAP) qui prévoit que les employeurs affiliés conventionnellement doivent exercer des tâches



d'intérêt public. Les statuts et les règlements correspondants de la CAP font partie intégrante de la convention. Sa conclusion doit être approuvée par le Conseil de fondation et assortie, le cas échéant, d'une garantie communale portant sur les prestations et leur financement,



- vu le projet de convention d'affiliation entre la Fondation de la commune de Thônex pour le logement (ci-après la Fondation), la Ville de Thônex et la CAP prévoyant l'obligation pour la commune de fournir la garantie de la couverture des prestations de l'employeur, c'est-à-dire de la Fondation, comprenant les prestations de vieillesse, de risque et de sortie, les prestations de sortie en cas de liquidation partielle et la part non capitalisée,
- vu le préavis de la commission des finances du 28 avril 2016,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

1. De garantir les engagements de prévoyance de la CPI « Ville de Genève et les autres communes genevoises » dus aux assurés actifs et pensionnés de la « Fondation de la commune de Thônex pour le logement » et les engagements qui les concernent dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016.
2. D'inscrire cette garantie en pied de bilan de la Ville de Thônex.
3. De changer le conseil administratif de signer tous les actes et pièces relatifs à cette opération dont la convention d'affiliation jointe à la présente délibération.

au vote :

- *la délibération est acceptée par 25 voix pour, soit à l'unanimité.*

### 13. Projets de délibération

Le conseil administratif informe qu'aucune délibération n'a été déposée.

### 14. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe PLR ayant comme intitulé : « pour une commission des finances efficace et efficiente » (MM-16-02)

M. Singh, co-signataire, donne lecture du texte de la motion :

exposé des motifs

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

On peut arguer que la commission des finances est la plus importante du conseil municipal. En effet, même si la fonction régaliennne d'approuver les comptes, les budgets et les projets d'investissement appartient clairement au conseil municipal, la commission des finances a, quant à elle, l'obligation et la responsabilité d'effectuer les analyses nécessaires pour lui permettre d'exprimer un préavis fondé et argumenté, ce qui influence fortement le vote ultérieur par le conseil municipal.

Cette pratique est pleinement justifiée pour des sujets importants. Or, de nombreux sujets traités par la commission des finances sont de nature triviale par la simple application de la pratique historique selon laquelle tout projet d'investissement aussi modeste qu'il soit, doit être traité en commission des finances et y obtenir un préavis positif avant d'être soumis au conseil municipal. A l'examen attentif, cette pratique n'est toutefois formellement exigée ni par le règlement d'application de la loi sur l'administration des communes, ni par le règlement du conseil municipal.



L'article 55 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes traite des compétences de la commission des finances. En son alinéa 3, il précise notamment que cette commission propose, au conseil municipal, d'accepter ou non les délibérations portant sur des sujets de sa compétence. Cela n'implique toutefois pas que ces délibérations doivent systématiquement et obligatoirement être traitées préalablement par la commission des finances, sinon l'article 30 du règlement du conseil municipal, et notamment son alinéa 3, serait vide de tout sens. C'est en effet au conseil municipal, responsable et souverain, de choisir soit de voter les délibérations sur le siège à la suite d'une discussion immédiate, soit de les renvoyer en commission, en l'occurrence en commission des finances lorsqu'il s'agit de projets d'investissement.

L'absence de règlements contraignants qui auraient rendu la pratique actuelle incontournable nous permet donc une certaine souplesse. Aussi, la présente motion propose que les projets d'investissements (délibérations) portant sur des montants inférieurs ou égaux à CHF 100'000,-- soient soumis directement au conseil municipal et que le bureau du conseil municipal accepte leur mise à l'ordre du jour sans qu'ils aient nécessairement passé préalablement par la commission des finances, cette dernière pouvant ainsi concentrer son activité sur les sujets importants et essentiels.

Nous comptons toutefois sur le bon sens des conseillers municipaux pour ne pas abuser de cette latitude par des renvois systématiques en commission, tout comme sur la bonne foi des auteurs des projets d'investissement (délibérations) afin qu'ils ne soient pas fractionnés en tranches inférieures à CHF 100'000,-.

Le conseil municipal, souverain, continuera quant à lui de disposer de l'entière latitude pour renvoyer, en commission des finances, tout sujet qui lui serait soumis directement.

Nous vous invitons donc à accueillir favorablement cette motion qui responsabilise le conseil municipal et lui préserve intégralement sa souveraineté, tout en allégeant grandement le travail de la commission des finances.

Au nom du Groupe Libéral-Radical, nous vous en remercions d'avance.  
Mme Céline Martin, M. Singh Ashwani

Texte de la motion :

« Pour une commission des finances efficace et efficiente »

considérants :

- vu que la commission des finances est convoquée parfois sept à huit fois par année, sans compter les séances d'examen préalable des budgets, soit plus fréquemment que toute autre commission,
- vu que la commission des finances doit traiter de sujets souvent triviaux qui alourdissent son ordre du jour,
- vu qu'en 2015 et 2016, environ 40% des points à l'ordre du jour (hors approbation des procès-verbaux et des points divers) et environ 50% des projets d'investissements examinés en commission des finances ont porté sur des montants inférieurs à CHF 100'000,-,
- vu que la commission des finances rassemble actuellement plus de la moitié des conseillers municipaux et qu'il y a donc, de ce fait, une large redondance entre un préavis de la commission et un vote au conseil municipal,
- vu l'absence de contraintes réglementaires rendant obligatoire un préavis de la commission des finances pour les projets d'investissement soumis au conseil municipal,





le conseil municipal

propose

1. d'accorder, au bureau du conseil municipal, une latitude pour accepter que soient mis à l'ordre du jour des séances de conseil municipal, les projets d'investissements (délibérations) portant sur des montants inférieurs ou égaux à CHF 100'000,- qui n'auraient pas été soumis préalablement à la commission des finances

et, éventuellement, de renvoyer la présente motion à la commission des finances pour qu'elle fasse l'objet d'un examen plus approfondi concernant sa faisabilité et sa conformité aux règlements applicables.

M. Singh souhaiterait proposer un amendement puisque, depuis le dépôt de la motion il y a un mois, les signataires ont consulté plusieurs personnes, dont le Secrétaire général. Suite à ces entretiens, il a semblé opportun aux signataires de proposer un amendement, qui aurait la teneur suivante :

- « de saisir la commission des finances pour qu'elle examine la possibilité pour que des projets d'investissements (délibérations) portant sur des montants inférieurs ou égaux à CHF 100'000.- puissent être soumis directement au Conseil municipalconseil municipal sans qu'ils aient obligatoirement fait préalablement l'objet d'un préavis par la commission des finances »

Le Président ouvre la discussion.

Mme Gregory fait une déclaration pour le groupe MCG :

Le groupe MCG soutient cette motion et son amendement. En effet, elle simplifie et fait avancer plus rapidement certains dossiers financiers, sans que ceux-ci passent commission des finances, soit votés, réexpliqués à la séance du Conseil municipalconseil municipal et revotés. On va gagner un temps précieux. La commission des finances va effectivement pouvoir se concentrer sur les sujets importants et essentiels en cours ou à venir.

M. Uehlinger engage les commissaires à suivre cette motion. En tant que responsable du dicastère des finances, il avait l'impression d'être devenu l'antichambre du Conseil municipalconseil municipal. Selon lui, les objets de petits montants peuvent, selon la situation, aller directement au Conseil municipalconseil municipal. M. Uehlinger salue également les modifications apportées par l'amendement et approuve le fait que la commission des finances soit souveraine de la décision.

M. Calame remercie le PLR d'avoir émis une proposition d'amendement sur son premier projet de motion, qui n'était, selon lui, pas rigoureux au sens des prescriptions du règlement. M. Calame ne s'opposera pas, à titre personnel, au renvoi en commission des finances car il estime que le débat doit y avoir lieu. Il rappelle toutefois qu'il est important que le Conseil conseil municipal puisse traiter d'objets qui ont déjà été abordés dans une commission au moins. Il n'est pas nécessaire que tous les objets passent à la commission des finances



mais M. . Calame tient à ce que les projets soient abordés dans une commission spécifique.



En effet, le Conseil conseil municipal n'est pas le lieu adéquat pour poser des questions techniques ou pour proposer des modifications de projets. Il est donc important que tous les sujets abordés au Conseil municipalconseil municipal soient étudiés préalablement en commission afin que les magistrats, mandataires ou employés de la commune puissent répondre aux éventuelles questions des commissaires.

M. Noël rejoint les propos de M. Calame. L'amendement présenté par le PLR concernant sa motion permet d'améliorer l'efficacité du Conseil municipalconseil municipal et de ses commissions. Toutefois, la formulation de l'amendement laisse entendre que certains sujets seraient directement soumis au Conseil municipalconseil municipal, ce qui peut poser problèmes. En effet, le Conseil municipalconseil municipal a dû traiter, lors de plusieurs séances plénières, de sujets qui n'avaient pas été abordés auparavant, ce qui générerait de la frustration et des renvois ultérieurs en commission. Dans la mesure où la commission des finances va statuer sur la nouvelle règle, M. Noël ne pense pas qu'il y ait lieu de la modifier ce soir mais il estime important que les remarques soient prises en compte afin d'éviter que des sujets créent de longs débats en plénière et fassent perdre du temps et de l'efficacité au Conseil municipalconseil municipal.

- M. Uehlinger remarque que le débat que proposent M. Noël et M. Calame doit avoir lieu en commission des finances. M. Uehlinger rappelle que le Conseil municipalconseil municipal doit voter des crédits qui sont liés au fonds intercommunal d'assainissement et qui sont donc intégralement remboursés par l'Etat. Dès lors, il n'est pas nécessaire que ces objets passent en commission préalablement. Finalement, la commission des finances pourrait dresser une liste d'objets qui pourront aller directement au Conseil municipalconseil municipal. Les objets liés au fonds intercommunal d'assainissement, surtout s'ils portent sur une somme inférieure à CHF 100'000.-, pourraient faire partie de cette liste.

Le Président propose de voter l'amendement suivant :

- « de saisir la commission des finances pour qu'elle examine la possibilité pour que des projets d'investissements (délibérations) portant sur des montants inférieurs ou égaux à CHF 100'000.- puissent être soumis directement au Conseil municipalconseil municipal sans qu'ils aient obligatoirement fait préalablement l'objet d'un préavis par la commission des finances. »

au vote

- *l'amendement est accepté par 25 voix pour, soit à l'unanimité.*

Le Président met ensuite au vote la motion amendée.

au vote

- *la motion est acceptée par 25 voix pour, soit à l'unanimité.*



15. Projet de résolution déposé dans le délai légal par le groupe UDC ayant comme intitulé : « Thônex : création d'un camp de migrants sur le domaine de Belle-Idée » (RM-16-03)

M. Knörr, signataire, de donne lecture du texte de la résolution :

exposé de motifs :

Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux,

Lors du dernier Conseil municipalconseil municipal, la problématique de l'installation d'un camp de migrants sur le domaine de Belle-Idée a été traitée grâce au courage de concitoyennes et concitoyens qui, en signant notre pétition ont osé aborder les problèmes que les théoriciens de la pensée unique désiraient occulter.

Au cours d'un débat ouvert et instructif mais où malheureusement l'émotion a prévalu sur la vérité et la réalité des faits, le conseil administratif de notre commune a, par la voix de M. Philippe Decrey, conseiller administratif et Maire en charge du dicastère de la cohésion sociale, précisé que notre exécutif avait déjà pris les devants. Cependant, ce dernier ne pouvait que nous faire part de son impuissance. En effet, le conseil administratif ne possède ni les pouvoirs ni les compétences et encore moins les leviers politiques nécessaires pour se faire entendre. Nous constatons à l'évidence que son rôle est limité à se cantonner dans de vaines suppliques.

Il est évident que l'installation d'un camp de migrants sur le territoire de Thônex aura des impacts directs ou indirects sur nos finances ainsi que sur notre politique sociale. Un dialogue aurait dû s'instaurer. Or, au contraire, « ON » veut nous placer devant le fait accompli. De tels aménagements doivent au minimum être le fruit d'un dialogue, d'une concertation et d'un consensus.

Il est temps de rappeler à notre Conseil d'Etat que Genève est une République, pas un royaume ! Il est temps d'en finir avec les communes paillassons !

Il nous appartient donc de prendre le relais et de donner à notre conseil administratif les outils nécessaires. Lesquels ? Par exemple, ce soir, en votant favorablement cette résolution nous fournissons à notre conseil administratif un bouclier démocratique sous le couvert duquel il pourra, dans ce dossier, avancer sans craindre les flèches du Conseil d'Etat.

Pour le groupe UDC

M. Richard Stark, M. Stephen Knörr

sur proposition du Groupe U.D.C. Thônex

considérant que :

- selon le centre d'analyse territoriale des inégalités de l'Université de Genève (CATI-GE), Thônex est une des communes les plus précarisées du canton et que malgré un budget équilibré au forceps, Thônex fait déjà plus que son maximum pour lutter contre la fracture sociale.
- à Thônex plusieurs dizaines de nationalités cohabitent. Toutefois, dans une commune qui s'urbanise au pas de charge, l'équilibre est volatile. Les arrivées rapides et aussi nombreuses de représentants d'une seule communauté provoqueraient un déséquilibre propice aux conflits.
- Thônex est une commune frontalière et suburbaine qui subit déjà de plein fouet l'ensemble des méfaits de la libre circulation. Le principe de précaution doit donc s'appliquer sans restriction.



le conseil municipal de Thônex,

d e m a n d e  
au conseil administratif

1. De s'opposer à toutes autorisations de construire déposée dans le but de créer un camp de migrants sur le territoire de la commune de Thônex ou sur l'ensemble du domaine de Belle-Idée.

La discussion est ouverte.

M. Rufener fait une déclaration au nom des groupes GS-VIVE.

Cette déclaration sera faite au nom des groupes GS – VIVE qui, autant vous le dire d'emblée, refuseront ce projet de résolution, et ce, pour trois raisons.

Tout d'abord, il est à rappeler que la crise migratoire est causée notamment par une gravité accrue des conflits armés et leurs conséquences pour les civils, mais également par la violation répétée des droits humains dans plusieurs pays, comme l'Erythrée ou la Syrie. Dans l'idéal, l'action devrait davantage se situer en amont, dans les pays concernés, par exemple en refusant que la Suisse soit exportatrice d'armes dans les pays en conflit ou qui violent des droits de l'Homme – des exportations d'armes soutenues au passage par l'UDC. Cependant, Thônex, compte tenu de la situation mondiale, ne peut pas échapper à certaines conséquences. L'accueil de réfugiés provenant de pays qui ne partagent pas nos valeurs démocratiques est la meilleure façon pour nous de promouvoir ces mêmes valeurs ; au contraire, si nous rejetons des personnes qui cherchent paix et liberté, nous n'accordons pas à nos valeurs l'importance qu'elles méritent.

De plus, il est à noter que les 3 considérants de la résolution ne relèvent nullement de la thématique évoquée. Je vous propose une démonstration logique en reprenant lesdits considérants :

1. Je cite : « Thônex est une des communes les plus précarisées du canton » : c'est vrai. Mais ce n'est certainement pas en refusant de construire des logements pour réfugiés que l'on va résoudre le problème. Cela étant, je me réjouis de pouvoir compter sur le soutien UDC dans le cadre d'un développement futur du service social thônésien ;
2. « A Thônex, plusieurs dizaines de nationalités cohabitent » : c'est vrai. Mais ce n'est pas la nationalité des habitants qui constitue un éventuel problème, c'est le rejet de l'autre exprimé par certains qui est la source de tensions ;
3. « Thônex est une commune frontalière et suburbaine [...] » : une fois encore, c'est vrai. Mais une fois encore, cette information ne concerne pas du tout les logements de réfugiés à venir.

Cette logique argumentaire en trois points, avancée par l'UDC, me laisse donc perplexe.

Finalement, la principale raison qui justifie à elle seule son refus : cette résolution est porteuse d'amalgames honteux. Ainsi, affirmer que « les arrivées rapides et aussi nombreuses de représentants d'une seule communauté provoqueraient un déséquilibre propice aux conflits » consiste à ignorer la richesse du patrimoine génétique mondial. Cela revient à simplifier ce qui ne peut pas être simplifié. De plus, soutenir les termes de résolution revient à contester la réussite genevoise, cette ville où se côtoient harmonieusement toutes les nationalités du monde. Ainsi, même si la demande de cette résolution avait été admissible, sa forme ne l'est certainement pas.





Alors, Messieurs les représentants UDC, vous pouvez continuer à déposer des textes lors de chaque séance, c'est toujours avec plaisir que j'exprimerai mon rejet de votre intolérance. C'est toujours avec plaisir que je dénoncerai vos contradictions. Et c'est toujours avec plaisir que j'exprimerai haut et fort les convictions humanistes et démocratiques de la gauche thônésienne.

En attendant, au vu des éléments cités ci-dessus, vous comprendrez que les groupes Gauche sociale – Vivre à Thônex les Verts refuseront cette résolution.

M. Mayor dit tout d'abord qu'il faut se méfier de M. Poggia. Il s'est imaginé le pire et a fait des calculs. En 2016, il y a 500 requérants, en 2017, 1000 1.000 requérants, en 2018, 1.500 requérants, ce qui représentera le 10% de la population.

De plus, l'Union européenne a instauré un nouveau chantage. En effet, si les quotas européens ne sont pas respectés, chaque pays devra payer une amende de 120'000 € par requérant refusé.

La commune est sous l'autorité de Berne, qui est sous l'autorité de Bruxelles : elle est donc sous autorité comme du temps des Helvètes ou des romains.

Concernant la répartition des demandes d'asile en Suisse, Zürich accueille 17% des requérants et Genève 5.6%.

M. Mayor a fait des calculs :

pour :

Pour 40'000 demandes d'asile :

- Zürich accueille 6680 requérants et Genève, 2'240.

pPour 50'000 demandes

- Zürich accueille 8500 requérants d'asile et Genève, 2800.

Ppour 60'000 demandes

- Zürich accueille 10'200 requérants d'asile et Genève, 3'360.

pPour 70'000 demandes

- Zürich accueille 11'900 requérants d'asile et Genève, 3'920.

Ppour 80'000 demandes

- Zürich accueille 13'600 requérants et Genève, 4'480.

pPour 90'000 demandes

- Zürich accueille 15'500 requérants et Genève, 5'040.

Finalemment finalemment pour 100'000 demandes

- Zürich accueille 17'000 requérants et Genève, 5'600.

M. Mayor ajoute qu'en 2015, les demandes d'asile provenant seulement d'Erythréens étaient au nombre de 10'000.



M. Wünsche demande une suspension de séance.

*La séance est levée de 22h14 à 22h25.*

A la reprise, M. Knörr fait une déclaration pour l'UDC Thônex.

Diantre ! Palsambleu ! Tudieu vicomte, voilà bien longtemps que nous n'avions pas eu à subir une telle avalanche de poncifs et de lieux communs. Il est vrai que nous avons pris l'habitude de zapper les discours de M. Darbellay et de M. Levrat.

Mais puisque vous avez ouvert le feu, nous allons virer lof pour lof et ouvrir nos sabords.

En 2015, par rapport à 2014, l'Europe a enregistré une augmentation des demandes d'asile de 1700%. En Suisse, à ce jour, nous avons enregistré plus du double de demandes qu'à la même date en 2015.

Monsieur Poggia se plaisait à se gausser de la pétition de l'UDC Thônex pour lui c'est comme : « vouloir empêcher que les crues de l'Arve n'arrivent à Genève » une image oh ! combien révélatrice. C'est d'abord oublier que les accords Schengen Dublin promettaient justement que jamais plus aucune crue ne devrait atteindre la Suisse mais c'est surtout occulter la question fondamentale et qu'arrive-t-il lorsque les crues sont telles que la rivière sort de son lit ? Destructures, ruines, désolations. Il est vrai qu'il est plus facile de dire « oui amen » que d'avoir le courage de dire non.

Car des solutions existent et se situent en amont, directement aux frontières des pays concernés. Potentiellement, il y a plusieurs milliards de candidats à l'immigration qui aimeraient atteindre nos latitudes.

A Genève, la gauche s'inquiète du financement de la santé. A Thônex, nous sommes prêts à accepter 400 personnes qui ne payeront jamais aucun centime pour leurs frais médicaux. Il faut bien comprendre que la corne d'abondance est brisée et dès à présent ce que vous donnez pour l'accueil, vous le retirez aux résidents.

Il n'est pas question de vous laisser jouer des violons de la culpabilité et encore moins de l'arme de la xénophobie. Qui vous a élu juge suprême qui vous a octroyé le droit de jeter l'opprobre sur vos contradicteurs ?

Vous-même êtes-vous exemplaire ? Certaines personnes accueillent des migrants, et vous ? Mais attention ! Allez jusqu'au bout du raisonnement. Il s'agit de les prendre totalement en charge, de payer le logement mais aussi les vêtements, les repas, l'écolage et surtout les frais de santé et cela sans aucune subvention. Parce qu'il est facile de se poser en altruiste de gauche avec l'argent de la droite.

Si vous ne passez pas la totalité de votre temps libre d'une collecte de vêtements à une soupe populaire, si vous ne sacrifiez pas vos vacances, si vous ne vous contentez pas du minimum vital sans faire don du reste de votre salaire à des œuvres d'accueil, vous êtes en totale contradiction avec les leçons que vous aimez donner. Il est facile d'être généreux avec les impôts des autres et de se contenter de participer de temps en temps à un repas du partage.





Notre système de santé est au bord du chaos, notre système social au bord de l'implosion. La police est surchargée, comme le sont également nos écoles, les appartements sont introuvables. Alors, maintenant, ayez le courage de vous retourner vers vos parents, amis, relations, voisins, vers nos retraités, ou tout simplement nos citoyens, nos habitants, en les regardant droit dans les yeux et déclarez leur haut et fort : « J'ai fait un choix, vous n'êtes pas prioritaires, débrouillez-vous ! »

M. Knörr remarque que l'on reproche à l'UDC d'être outrancier. Il lit donc un extrait d'une lettre adressée au Conseil d'Etat.

« Nous ne sommes pas a priori contre le logement provisoire des réfugiés, par contre le choix de l'emplacement nous paraît totalement inadapté, à proximité de la frontière française, près d'une école publique et de l'hôpital de gériatrie.

Comme l'expérience nous l'a montré, les milieux de réfugiés sont souvent infiltrés par les trafiquants de toutes sortes et principalement de drogues, ainsi que par des malfaiteurs, qui n'ont rien de commun avec des réfugiés. Or, les enfants et surtout les personnes âgées de la gériatrie, diminuées physiquement, sont des proies faciles pour ces catégories d'individus.

D'autre part, l'endroit isolé, sans véritables moyens de communications et de ravitaillement, est peu propice à une installation provisoire de réfugiés. La scolarisation de leurs enfants ne peut être prise en charge par les structures actuelles de la commune de Thônex, qui sont déjà surchargées. »

M. Knörr explique que cette lettre a été envoyée par l'association des intérêts de Moillesulaz-Foron et Thônex-Nord, le 4 novembre 1999. Si à cette époque déjà, des gens tenaient les mêmes propos que l'UDC, sans pour autant être membres du parti, et ce, alors que l'UDC n'avait pas encore franchi la barrière de Röstis, c'est qu'il y a réellement un problème qu'il ne faut pas occulter. Il faut régler ce problème.

M. Calame fait une déclaration pour le groupe PDC.

Mesdames, Messieurs,

Face à une résolution aussi peu constructive, visant à s'opposer à tout compromis avec l'Hospice, le groupe PDC aurait pu répondre simplement et laconiquement, en paraphrasant l'unique invite de cette résolution, par les termes suivants :

« Le groupe PDC demande au Conseil municipalconseil municipal de s'opposer à toute résolution déposée par l'UDC Thônex au Conseil municipalconseil municipal. »

Mais vous nous connaissez, nous aimons le débat et ne voulions pas laisser notre très sympathique Stephen Knörr ne pas pouvoir nous traiter de centre-mou, de bisounours ou je ne sais quoi encore après notre intervention. Donc, nous allons en faire une, une belle même.

Mais commençons par une touche positive car nous tenons à remercier le groupe UDC d'avoir tenu compte de notre remarque lors du dernier Conseil municipalconseil municipal sur la différence entre une motion et une résolution, thématique enfin comprise.



Le groupe PDC ne peut par contre accepter la forme du langage utilisé dans la résolution, car parler de « camps de migrants » est un abus de langage visant de bas desseins, en trompant la population et en faisant croire n'importe quoi. Non, il ne s'agira pas d'un camp, entouré de barbelés avec un mirador à chaque angle mais bel et bien d'un centre d'hébergement, en dur, tel qu'il en existe depuis plusieurs années au centre de la Feuillasse à Meyrin ou depuis peu à la Praille. Il aurait été bienvenu de votre part d'aller y faire un tour pour comprendre de quoi l'on parle.

Sur le fond du problème, car c'est l'essentiel de notre débat ce soir, nous regrettons aussi que la communication entre l'Etat et la commune ne soit pas optimale sur ce dossier. Ensemble, nous pouvons faire mieux que l'Hospice seul de son côté. En effet, l'intégration de 380 réfugiés, si l'on compte bien s'occuper de leur intégration sur le moyen terme, ne se fait pas uniquement en plaçant un centre au milieu d'un domaine mais bel et bien en mettant au point des mesures annexes visant à permettre aux réfugiés de s'intégrer au mieux et visant à permettre aux voisins les plus proches de ce centre d'avoir les désagréments les plus invisibles possibles. Nous aurions préféré 40 40 centres de 90 places, sur 4 sites différents, au lieu d'un seul de 380 places car il est plus facile d'intégrer un petit nombre de migrants dans la vie d'une communauté qu'un grand groupe dont on doit véhiculer tous les matins les enfants dans les diverses écoles bien éloignées de leur logement, empêchant ainsi des contacts journaliers avec nos propres enfants, vecteur d'intégration rapide et efficace. Cela dit, 380 réfugiés à Thônex, ce n'est pas grand chose par rapport aux 290 d'Anières pour une population de seulement 2.350 habitants, soit 12 % de la population ou des 72 de Presinge qui ne compte que 639 habitants. Je ne parle même pas des 5'000'000 de réfugiés syriens au Liban pour une population totale de 12.'000.'000, je vous laisse faire le calcul. D'autant plus que ce pays n'est économiquement pas sorti de sa propre reconstruction due à la guerre civile.

A noter que pour anticiper les arguments de nos chers collègues, à Anières, qui abrite le plus ancien grand centre de réfugiés de Genève, on n'a pas relevé d'égorgement de nos enfants dans nos campagnes, ni de viol de nos femmes. Comme quoi, sans tomber dans la vision contraire un peu bisounours, avec la majorité des réfugiés, il n'y a pas plus de problèmes qu'avec les résidents « normaux » même de bon Thônésiens au passeport suisse, qui peuvent se retrouver du jour au lendemain à Champ-Dollon. Oui, il risque d'y avoir un certain nombre de brebis galeuses ou de moutons noirs, pour reprendre un cliché cher à l'UDC. Mais faut-il pour autant s'opposer à tout centre d'hébergement sur notre commune ? Pour les 370 autres qui se comporteront bien. S'opposer à tout centre d'hébergement, c'est faire fi de notre devoir d'accueil prévu par de nombreux traités internationaux et humainement indiscutable pour un état dépositaire de nombreuses conventions dans ce domaine, qui héberge le HCR et qui, malgré ce que pourrait dire M. Didier Mayor, est un canton riche, car oui Genève fait partie des 5 cantons les plus riches de Suisse et la Suisse est parmi les pays les plus riches du monde.

Sur le fond, le groupe PDC souhaite qu'une meilleure solution soit trouvée, que des réponses soient données à la commune avec des engagements clairs et écrits du Conseil d'Etat mais ne peut s'opposer à tout centre d'hébergement à Belle-Idée. Comme petit intermède, je trouve, comme la gauche sociale, assez piquant que l'UDC, dont on ne peut pas dire qu'elle se soit particulièrement manifestée face aux problèmes de précarité à Thônex ces 9 dernières années, nous joue son mélodrame en citant le rapport CATI-GE sur Thônex qui affirmerait, je cite, que « Thônex est l'une des communes du canton les plus précarisées ».

Ce rapport de 96 pages, fort intéressantes, relève que les 5 secteurs statistiques les plus proches de Belle-Idée sont des secteurs sans aucun indice relevant de signes de précarité. Indicateurs qui, pour votre information, se portent au nombre de 14. C'est dire si l'argument n'est pas relevant pour le site de Belle-Idée et à se demander si les auteurs de cette motion ont simplement parcouru ne serait-ce que les deux pages de ce rapport concernant Thônex.



Sinon, pour terminer, passons à l'aspect juridique car cette résolution demande à nos autorités de s'opposer à toute autorisation de construire. Vous saurez, Messieurs de l'UDC, que si, effectivement une commune a qualité pour agir contre une autorisation de construire, elle doit néanmoins justifier son recours par des éléments juridiques tels que des vices de forme ou une atteinte à un droit fondamental. Elle ne peut donc pas recourir juste pour le plaisir ou, au contraire, juste parce qu'elle ne le veut pas.

En droit, un tel agissement tombe sous le coup de l'art. 88 de la Loi genevoise sur les procédures administratives, qui punit de l'amende tout recours téméraire ou sans fondement juridique et réserve la possibilité à la personne ou à l'institution lésée d'attaquer ensuite le recourant, donc la commune, pour le préjudice subi qui pourrait être dans ce cas, par exemple, le paiement de 100 chambres d'hôtel durant la durée de la procédure, si la procédure dure 6 mois, CHF 1'000'000.-. Je vous laisse imaginer les finances de la commune. A noter que le TAPI, bien que récalcitrant jusqu'à ces dernières années à condamner pour recours téméraire lors d'opposition à des autorisations de construire, ne l'est plus depuis quelques mois et plusieurs condamnations sont déjà effectives. Pour ma part, je ne voudrais pas que la commune soit obligée de recourir contre ce centre d'hébergement, juste parce que nos sympathisants UDC ne veulent pas jouer leur rôle d'accepter des personnes qui ont fui leur pays en guerre pour éviter une mort quasi certaine. Il n'y a qu'à voir les derniers bombardements d'Alep ou du camp de réfugié dans la région d'Idlib.

Mesdames et Messieurs, chers Confédérés, n'oublions pas que le pacte fédéral nous rappelle que la Suisse a été créée pour s'entraider et non pas pour s'exclure.

M. Houman fait une déclaration pour le groupe PLR.

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,

Le projet de résolution qui nous est soumis a un but honorable qui est de soutenir la stratégie du conseil administratif. Celui-ci s'oppose en effet à l'arrivée de plusieurs centaines de requérants d'asile, sans l'avoir négocié au préalable avec le Conseil d'Etat et l'Hospice général, qui sollicitent l'hospitalité des Thônésiens. En revanche, l'invite sur laquelle nous devons nous prononcer ne nous semble pas en adéquation avec l'objectif recherché. S'opposer à toute autorisation de construire ne laisse aucune marge de manœuvre au conseil administratif. Pire, cela aggraverait les tensions entre la commune et les instances cantonales, ce qui ne sera assurément pas à notre avantage. Il est important de souligner que le groupe PLR ne rejoint en aucun cas le discours qui viserait à stigmatiser les populations qui rejoindront le territoire communal. Les personnes que nous accueillerons fuient des zones de guerre et n'aspirent, pour l'immense majorité d'entre elles, qu'à vivre dans un pays en paix. Laisser penser que ces requérants d'asile seraient de potentiels criminels ou facteurs de déséquilibres communaux est inacceptable et nous ne saurions en aucun cas cautionner des propos de ce type. Le groupe PLR est conscient de la nécessité de faire preuve de solidarité et d'humanité en acceptant la volonté du Conseil d'Etat de loger des requérants d'asile. Il est également soucieux d'être responsable en refusant d'accueillir cette population sans en avoir négocié les conditions auparavant. Le Conseil d'Etat et l'Hospice général ont le devoir de collaborer avec Thônex.

Ils doivent notamment nous renseigner quant à la durée exacte de ces installations. Surtout, ils doivent, de même que les communes ne logeant pas de requérants, participer à l'effort financier. Que ce soit en matière de ramassage de déchets, d'inscriptions au restaurant scolaire, de mesures sécuritaires ou encore d'accompagnement social, cette arrivée représentera des coûts que nous ne pouvons nous permettre de sous-estimer, dans un contexte budgétaire serré. Les Thônésiens n'ont pas à assumer seuls les coûts qu'engendrera l'accueil de plusieurs centaines de personnes. C'est pour cette raison que le groupe PLR propose d'amender l'invite du projet de résolution comme suit :



- « de s'opposer à toute autorisation de construire déposée dans le but de créer des installations visant à accueillir de le territoire de la commune de Thônex des requérants d'asile, tant que la commune n'aura pas obtenu les garanties qu'elle estime nécessaire pour que cet accueil ne se fasse pas au détriment de la population ou des finances thônésiennes ».

Le groupe PLR vous soumet cette proposition d'amendement et vous invite à l'accepter.

M. Rufener ne reviendra pas sur les propos des membres UDC ou de leurs sympathisants, même des années 90. Il ne reviendra pas non plus sur les abus de langage relatifs aux trafics illégaux, qui, en tant que sociologue, le hérissent.

En réponse à l'amendement proposé par le PLR, M. Rufener souhaite rappeler deux éléments. Premièrement, selon lui, il faut être cohérent entre les moyens et les buts. Des critiques sont dirigées à raison contre le gouvernement cantonal, qui se comporte de manière très dirigiste et ne dialogue pas suffisamment. Toutefois, bloquer de manière automatique une autorisation de construire ne va amener aucune solution.

La résolution ne va pas permettre au conseil administratif d'être davantage écouté. Deuxièmement, la résolution, même amendée, contiendra toujours des propos hautement ambivalents qui seront acceptés en même temps que la résolution. Le PLR a le droit de voler au secours de l'UDC et de changer de discours. M. Houman a dit, lors de la dernière séance du Conseil municipalconseil municipal, que le PLR soutenait « les autorités cantonales et communales dans leur volonté d'accueillir les requérants d'asile de façon pacifique ». Ce dernier a également rappelé « les valeurs de solidarité et de responsabilité du PLR ». Si M. Houman souhaite changer de position, c'est son choix mais il devra assumer les propos contenus dans la résolution.

M. Knörr précise que les propos mentionnés par M. Rufener figuraient dans la lettre datant de 1999 et ne sont pas les propos de l'UDC. Les personnes ayant rédigé la lettre étaient des radicaux. Autrement, M. Knörr se réjouit que M. Calame se soit plongé grâce à lui dans des livres d'histoire. Il lui propose d'étudier maintenant l'histoire du Liban et de comprendre la source de leur guerre civile.

M. Houman souhaite répondre à M. Rufener, qui l'a visiblement mal compris. M. Houman n'a pas changé d'orientation et ses différentes déclarations sont tout à fait cohérentes. La cohérence entre ses propos, ce sont la solidarité et la responsabilité. La solidarité est d'accueillir les requérants. Lui reprocher de ne pas vouloir les accueillir serait modifier ses propos. Il n'a émis aucune réserve quant au fait que les requérants devaient être accueillis. Toutefois, la responsabilité revient à dire qu'il n'est pas possible d'accueillir dignement 400 requérants sans avoir négocié préalablement les termes avec le canton. Si le canton formule une telle demande, il doit être d'accord de négocier ou s'attendre à une opposition. Les Thônésiens ne peuvent pas être les dindons de la force de l'opération.



M. Houman a un profond respect pour la population thônésienne et pense qu'elle ne doit pas financer entièrement l'arrivée de ces 400 personnes sur le territoire communal. Les requérants d'asile ont le droit d'être accueillis dignement et la population thônésienne a le droit de ne pas supporter entièrement le coût économique des installations. M. Houman n'a rien voulu dire d'autre que cela. Quant à l'automatisme dont a parlé M. Rufener, M. Houman rappelle que le conseil administratif s'opposera aux autorisations de construire uniquement si un compromis n'est pas trouvé avec le canton. Dès lors, il n'existe aucune automatisme. Finalement, M. Houman est convaincu des talents de négociateurs des membres du conseil administratif et est confiant quand à l'issue de ce problème.

- M. Uehlinger pense qu'il ne faut pas sous-estimer le pouvoir du législatif. Il est toujours plus aisé pour l'exécutif de négocier lorsque le législatif a donné son soutien.

Si les Communaux d'Ambilly sont sur le point d'être construits aujourd'hui, c'est parce que le législatif a posé un cadre et adopté des résolutions, en 2005, qui ont permis à l'exécutif d'avoir une ligne de conduite. Grâce à cela, l'urbanisation est esthétique, alors que le projet présenté par M. Moutinot, ancien conseiller d'Etat chargé du dicastère des travaux, en 1999 proposait simplement 4 barres R+15. Selon M. Uehlinger, la volonté du PLR est que le conseil administratif ait la liberté de négocier l'arrivée des personnes en question et la durée de leur accueil.

En effet, lorsque le canton de Genève évoque qu'une situation sera « provisoire », elle durera plutôt trente ans que cinq ou six ans. Cependant, cela n'est pas clairement communiqué et il faut faire attention aux promesses de l'Etat et à leurs conditions départ.

M. Uehlinger estime qu'il s'agit de la responsabilité, tant du législatif que de l'exécutif, de mettre des conditions-cadre à l'acceptation de ce genre de problématiques. Selon lui, le PLR montre réellement qu'il est responsable. La gauche sociale qui prône le laisser-faire ne se pose pas un instant la question de savoir qui supportera les coûts. Le PLR veut bien être solidaire mais souhaite avoir des conditions-cadre.

M. Mayor tient à dire à M. Calame que le canton de Genève n'est pas le plus riche. Ce dernier a une dette de CHF 17'400'000'000.-. La dette par habitant est de CHF 35'000.-, ce qui correspond à la dette par habitants français.

M. Noël se permet de faire un peu d'histoire. Genève a été appelée « la Cité du refuge » au 17<sup>ème</sup> siècle car des personnes victimes des guerres de religion ont fui la France pour se réfugier en Suisse. Ces personnes ont pu trouver à s'établir dans des conditions autrement plus difficiles que celles que Genève connaît aujourd'hui. Ces mêmes personnes se sont enracinées à Genève et sont parfois devenues de grandes familles genevoises.



M. Noël donne ensuite un deuxième exemple. Au 19<sup>ème</sup> siècle, des gens qui vivaient dans la Confédération helvétique ont dû quitter le pays pour des raisons économiques. Ils se sont réfugiés dans différents pays du monde. Ils y ont été acceptés. De toute évidence, les questions d'accueil posent des difficultés. Il faut donc analyser la situation en termes d'hébergement et de coûts, ce que M. Houman appelle la responsabilité. Il faut certes des conditions-cadre. Dès lors, le conseil administratif a raison de négocier pour ne pas se retrouver dans une situation qui péjorerait la commune.

M. Noël ajoute que la responsabilité est aussi une forme de solidarité. Il faut savoir faire la part des choses et être raisonnable. Une part d'accueil doit être menée, au nom du passé. En effet, certains ancêtres suisses ont été accueillis. De plus, M. Noël a eu l'occasion de travailler dans des pays en guerre, il y a deux décennies, lorsqu'il travaillait pour le CICR. Il existe des situations où des personnes doivent véritablement sauver leur vie et celles de leurs proches. Les personnes dont il est question et qui seraient accueillies sur le territoire de la commune furent justement ces situations. Un certain nombre d'entre elles recevront le droit d'asile. Selon M. Noël, savoir accueillir, c'est faire sa part raisonnable et chaque commune a ce même devoir.

M. Noël soutient l'idée du pot commun. La répartition doit être raisonnable et une discussion doit avoir lieu avec les autorités cantonales. Il ajoute que les personnes qui ont fui leur pays souhaitent souvent y retourner au plus vite. La commune doit donc travailler dans des conditions qui permettent, soit le retour, soit la possibilité pour les autres de ne pas fuir. M. Noël évoque, dans ce sens-là, les réfugiés climatiques. Il faut donc que tout le monde change sa mentalité et cesse de considérer que l'accueil de personnes supplémentaires serait catastrophique. Il faut lutter en amont contre les grands déséquilibres pour que la Suisse demeure un lieu où il fait bon vivre. Il faut également apporter une contribution et accueillir certaines personnes. Finalement, il faut travailler à ce qu'il y ait moins de déséquilibres et, par exemple, cesser de vendre un certain nombre d'instruments de mort qui contribuent justement à ces déséquilibres.

M. Stark trouve très jolis les termes de la gauche sociale mais aucun de ses partisans n'a proposé d'accueillir chez lui des réfugiés. M. Stark trouve cela d'une tristesse immense. La gauche sociale n'apporte rien et les propos qu'elle tient sont en totale contradiction avec la volonté du conseil administratif. La proposition de l'UDC a amené de l'eau au moulin et a permis d'aller dans le sens du conseil administratif. M. Stark trouve désolant de se lancer dans des tirades qui n'apportent rien de concret.

M. Knörr remarque que les pères, les mentors et ceux qui ont ouvert les Conseillers conseillers municipaux à la politique seraient fiers d'eux car ils ont tous défendu les positions de leur parti au niveau cantonal et fédéral. M. Knörr rappelle que la question des Communaux d'Ambilly a été abordée. Une école y a été prévue et sera dimensionnée pour une urbanisation sur quinze, voire trente ans au maximum. Les calculs ont été réalisés et il a déjà fallu faire de nombreux efforts car le canton a exigé des classes inclusives. Désormais, une population nouvelle est sur le point d'arriver et il faut trouver une solution au problème que cela pose. M. Noël, comme M. Calame, devraient également se plonger dans l'histoire du Liban, appelée la Suisse du Moyen-Orient. M. Knörr rappelle finalement que la base du principe d'accueil est que les accueillis prennent les coutumes de l'accueillant.



M. Calame remercie le PLR d'avoir une proposition plus constructive que celle de l'UDC, qui essaie vaguement de se rattraper mais qui souhaitait initialement s'opposer à toute autorisation de construire. La proposition PLR est factuelle et ne repousse pas les réfugiés. Néanmoins, même si l'invite est modifiée, le reste de la résolution demeurera inchangée. M. Calame ne peut accepter cela, même s'il trouve la proposition intéressante sur le fond. Il refusera donc l'amendement et la résolution, qu'elle soit amendée ou non. Il encourage les Conseillers municipaux à faire de même. De plus, le PDC n'ayant pas été au courant de l'amendement à l'avance, chaque membre aura la liberté de voter l'amendement. Néanmoins, M. Calame prie ses collègues de respecter les valeurs du PDC, qui sont le respect et l'humanité et en particulier les valeurs judéo-chrétiennes, que l'UDC brandit régulièrement, de l'accueil.

Le Président met au vote l'amendement suivant :

1. de s'opposer à toutes les autorisations de construire déposées dans le but de créer des installations visant à accueillir sur le territoire de la commune de Thônex des requérants d'asile tant que la commune n'aura pas obtenu les garanties qu'elle jugera nécessaires pour que cet accueil ne se fasse pas au détriment de la population et des finances thônésiennes.

au vote

- *la proposition d'amendement est acceptée par 14 voix pour, 9 voix contre et 2 abstentions, soit à la majorité.*

Le Président met ensuite au vote la résolution amendée.

au vote

- *la résolution est acceptée par 13 voix pour et 12 voix contre, soit à la majorité,*

Le vote nominal ayant été demandé :

13 votes « pour »

Mmes Bersier, Jacobino, Gregori et Tercier

MM. Constantin, Houman, Knörr, Mayor, Nicolet, Singh, Stark, Wünsche et Zaugg

12 votes « contre »

Mmes Contreras, Gomes Dias, Macchiavelli et Tomasini

MM. Arpidone, Calame, Camuglia, Da Silva, Demierre, Germann, Noël et Rufener

16. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe PLR ayant comme intitulé : « pour des vélos en libre service ». (MM-16-03)

M. Nicolet, signataire, donne lecture du texte de la motion :

exposé des motifs

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,



Les expériences de vélos en libre-service (VLS) se multiplient en Europe et dans les communes voisines de Thônex.





Ayant le constant souci d'œuvrer en faveur d'un développement durable et connaissant les difficultés que rencontrent quotidiennement les Thônésiennes et Thônésiens pour se déplacer, nous souhaiterions, nous aussi, favoriser et promouvoir la mobilité douce (système le plus efficace en milieu urbain), en particulier par un système de vélos en libre-service conçu en complémentarité avec l'offre de transports publics.

Thônex est une commune très longiligne du nord au sud, principalement desservie par le tram 12 qui lui va d'est en ouest. Des VLS permettraient à Thônex de compléter les offres de déplacement offertes par les TPG. En effet, notre Commune est très mal desservie par les bus, notamment sur l'axe nord-sud. Une simple recherche sur le site des TPG vous indiquera que pour aller de Villette ou même du Curé-Desclouds au centre de Thônex, il vaut mieux compter sur de bonnes chaussures plutôt que sur l'éventuel passage d'un bus. Par ailleurs, sachant que le CEVA sera bientôt en place, avoir des vélos en libre-service permettra un accès plus facile à la halte de Chêne-Bourg.

Différents projets menés par le Canton, la ville de Genève, certaines communes et les TPG concernant les VLS n'ont pas abouti, notamment pour des questions budgétaires. D'autres communes ont alors pris la décision de participer à un projet de VLS privé (encouragé par le TCS).

C'est notamment le cas pour notre commune voisine, Chêne-Bougeries. Ces projets sont gratuits pour les collectivités qui doivent uniquement mettre à disposition l'espace public, sous la forme d'une concession. Les stations de prêt peuvent être aménagées ou déplacées en très peu de temps. L'espace public n'est donc pas altéré de manière définitive par du nouveau mobilier urbain fixe et encombrant. Le risque financier est assumé par le mandataire.

Il s'agit de mettre en place un partenariat avec une société privée. Par exemple, dans certaines communes genevoises mais également à Bienne, à Neuchâtel et dans d'autres villes de Suisse, c'est la société Intermobility SA (propriétaire de la marque Vélospot) qui s'occupe de l'installation des stations. A Genève, au Grand-Saconnex et à Meyrin, les associations Pro Vélo et Genève Roule assurent la gestion et le suivi des vélo-stations.

Ce partenariat comprend, par ailleurs, également un projet social : en effet, ce sont les chômeuses et chômeurs de longue durée qui entretiennent et gèrent le parc de vélos, cette occupation favorisant leur réinsertion.

La présente motion propose donc que le conseil administratif évalue l'opportunité et la faisabilité d'un système de VLS en tant que complément indispensable aux transports publics. Il s'agit notamment de sélectionner un partenaire privé (pour réaliser un nouveau projet ou pour adhérer au projet existant dans notre Canton) afin que Thônex puisse aussi bénéficier rapidement de VLS.

Nous vous invitons à accueillir favorablement cette motion qui, tout en rejoignant nos préoccupations de développement durable, pourrait aboutir sur un projet qui faciliterait les déplacements des Thônésiennes et Thônésiens et leur rendrait la vie plus agréable.

Au nom du groupe Libéral-Radical, nous vous en remercions d'avance.  
Mme Céline Martin, M. Ashwani Singh, M. Alain Nicolet

considérants :

- vu que Thônex a entamé une démarche "Agenda 21" dès 2004,
- vu l'étude de bureau URBAPLAN intitulée « Plan directeur des chemins pour piétons, schéma directeur du réseau cyclable » de mars 2006, dans les communes de Thônex et de Chêne-Bourg,



- vu l'objectif d'encourager la mobilité douce cité dans le Plan directeur communal de février 2009,
- vu l'augmentation constante du trafic routier ainsi que le manque de services TPG dans une partie du territoire de notre commune,
- vu la réalisation prochaine de la Voie Verte CEVA et de la halte de Chêne-Bourg du Léman Express,
- vu que la commune de Chêne-Bougeries a déjà entrepris une démarche en vue d'une offre de vélo en libre-service (VLS) sur son territoire,

le conseil municipal de Thônex, sur proposition du groupe PLR,

demande  
au conseil administratif

1. d'étudier la possibilité d'un partenariat avec une société privée en vue de mettre en place un système de VLS à Thônex.
2. de prendre contact avec les communes de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries pour explorer leur intérêt en vue d'élargir le périmètre du réseau VLS aux communes des Trois-Chêne, et d'en rendre compte au Conseil municipal conseil municipal au plus tard en septembre 2016.

La discussion est ouverte.

M. Singh ajoute que la seconde invite, qui fixe un délai à septembre 2016, n'est pas à prendre au sens strict. La motion ne sera pas amendée pour autant. Il faut simplement considérer qu'il s'agit d'un reliquat d'un copier-coller d'une motion précédente et qu'il n'y a pas de volonté de contrainte au niveau du délai.

M. Decrey souhaite apporter quelques précisions quant à l'exposé des motifs. Il précise que l'opération aurait un certain coût. Une station de quatre vélos coûte CHF 2'000.- par année et est à la charge de la commune. Avant que la motion ne soit déposée, M. Decrey avait déjà pris contact avec les entreprises concernées. Il les a rencontrées la semaine précédente afin de leur demander une offre qu'il attend à ce jour. M. Decrey a par ailleurs convenu avec la Présidente de la commission de circulation qu'un débat aurait lieu le 23 juin lors de cette commission. Les commissaires pourront alors prendre des décisions quant à ces stations.

M. Mayor trouve que la commune de Thônex n'a pas besoin de 17 stations de vélos, mais de 6 au maximum. En effet, la commune a une surface de 385 hectares. De plus, Thônex se situe sur la frontière. Il y a donc un grand risque de vol de vélos. M. Mayor en a fait l'expérience en qualité de garde-frontière. Il n'y a d'ailleurs plus de contrôle des frontières, sauf à Thônex-Vallard où une surveillance a lieu de 5h00 à 22h00. M. Mayor se demande où ces vélos vont atterrir. Il est possible qu'ils se retrouvent sous les ponts de Paris, au bois de Vincennes ou au bois de Boulogne. Il ne serait pas souhaitable que la commune doive aller les récupérer au quai des Orfèvres.



M. Knörr fait ensuite une déclaration pour le groupe UDC.

Les Français ont « Plus belle la vie », les Américains « Top Model », à Genève nous avons « le vélo en libre service ». Dans les trois cas, il s'agit de soaps indigestes dont les épisodes sont aussi nombreux que les grains de sable dans les rouages du financement du CEVA.

Le scénario nous est connu, au début tout est merveilleux, aucun financement communal, mais rapidement, la vérité apparaîtra et les premières sollicitations directes ou indirectes se feront jour.

Dès cet instant, pris dans l'engrenage, comment reculer sans prêter le flanc à la critique ni être accusé de vil saboteur par les ayatollahs de la mobilité douce. Ils nous pointeront du doigt et nous accuseront de mettre en péril l'entier de l'écosystème mondial pour quelques malheureux deniers.

« On » nous a déjà fait le coup au point 9 de l'ordre du jour. Alors non ! Le groupe UDC refuse d'ajouter une nouvelle saison à cette saga. Nous nous abstiendrons.

M. Stark félicite le PLR de soustraire cette idée au groupe des Verts.

M. Zaugg se demande si le conseil administratif a eu des contacts avec la commune de Chêne-Bougeries concernant cette question. Il croit avoir compris que les stations fonctionneraient avec un système de carte. Il se demande s'il existe réellement des risques de vols de vélos.

- M. Decrey répond que le débat aura lieu le 23 juin. Il explique que les stations sont un simple poteau qui comprend un émetteur. Un marquage serait réalisé au sol pour les vélos de la station et pour les places supplémentaires qui sont nécessaires. Les vélos seront équipés d'un cadenas qui pourra être déverrouillé à l'aide d'une application mobile ou d'une carte. Ce système fonctionne très bien à Chêne-Bougeries et au Grand-Saconnex. La ville de Genève attend, quant à elle, 110 vélos.

M. Decrey pense que ce projet peut être bon pour la commune de Thônex. Il va par ailleurs tenter d'impliquer la commune de Puplinge, qui pourrait installer quelques stations sur son territoire.

M. Camuglia fait une déclaration en son nom :

J'aimerais juste vous faire remarquer que ce projet était déjà défendu par Michèle Michèle Künzler lorsqu'elle était au Conseil d'Etat et que le PLR avait tout fait à l'époque pour empêcher le projet d'être accepté, pour qu'elle n'ait aucune victoire politique avant les élections.

Le PLR ne connaît pas de limites à son cynisme, vu que vous avez attendu que Mme Mme Künzler soit employée par la commune pour vous approprier son projet et le présenter en votre nom.

Du coup, je propose de changer le nom de la motion pour qu'elle s'appelle « les vélos de Michèle Künzler » afin de rendre à César ce qui appartient à César.

Joseph Camuglia



M. Singh rétorque que le projet de Mme Künzler avait été coulé tant par le Grand Conseil que par la commission des finances, puisqu'il coûtait CHF CHF 30'000'000.-. Les variantes qui existent aujourd'hui impliquent des partenaires privés et des mécènes. C'est potentiellement le cas d'une fondation horlogère. Il serait également possible de mettre de la publicité sur les cadres des vélos. Les abonnements permettront par ailleurs au système de s'autofinancer avec un minimum d'apports de fonds publics. Le projet de Mme Künzler était très différent.

M. Noël rappelle que les vélos en libre service auraient déjà pu exister s'il n'y avait pas eu les avatars de la vie politique. Il est cependant ravi que ces vélos puissent être bientôt mis à disposition. Les conditions doivent cependant être discutées en commission. M. Noël n'est pas contre un partenariat entre le public et le privé. Il rappelle toutefois qu'une telle collaboration peut amener des difficultés, comme la Tribune de Genève le mentionnait dans son journal du jour. En effet, le partenaire n'assure pas toujours comme il le faudrait. M. Noël se réjouit de la commission du 23 juin, où il pourra en apprendre plus sur le sujet. Pour conclure, les groupes qu'il représente ne sont pas hostiles à la motion, ni dans son principe, ni dans sa demande.

au vote

– *la motion est acceptée par 17 voix pour et 7 abstentions, soit à la majorité*

M. Uehlinger aimerait qu'il ne soit fait aucun amalgame entre le travail actuel de Mme Künzler dans la commune et sa fonction de Conseillère d'Etat ainsi que ses problèmes politiques d'antan.

17. Propositions du conseil administratif

Le conseil administratif n'a pas de propositions.

18. Questions écrites

M. Philippe Decrey, maire et conseiller administratif délégué, donne lecture des réponses aux questions écrites posées lors de la séance du 8 mars 2016 :

18.1. de M. Richard Stark, conseiller municipal, adressée au conseil administratif concernant les éventuels futurs migrants devant être placés par l'Hospice général sur la commune

Aucun courrier de l'Hospice général n'a été adressé au conseil administratif ni à la mairie : une rencontre a été sollicitée par l'Hospice général pour annoncer le projet d'accueil des migrants sur le territoire communal. Il relève de la compétence de gestion du conseil administratif.

Cette rencontre a eu lieu le 24 novembre 2015 avec l'Hospice général et la commune n'a obtenu que des éléments partiels de réponses à ses interrogations.



Cependant, depuis le dépôt de cette question écrite, nous avons reçu une communication de l'Hospice général en date du 22 mars 2016 qui nous informe uniquement que la demande d'autorisation de construire pour un centre d'hébergement pour migrants sur le site de Belle-Idée sera prévue pour une période limitée à 10 ans.

Nous n'avons pas de renseignements particuliers sur les personnes qui devraient être logées dans ce centre d'hébergement ; il nous a juste été mentionné que la répartition des élèves en âge de fréquenter l'école obligatoire relève du DIP et émerge au budget de ce dernier et que les coûts des cuisines scolaires engendrés par les enfants résidants dans les centres d'hébergement seront payés par l'Hospice général.

Les frais relatifs à la levée des ordures sont à charge de la commune.

Nous avons également interpellé le Conseil d'Etat à ce sujet en date du 3 mars 2016. Nous suggérons la création d'un fonds pour les communes participantes au programme d'accueil des demandeurs d'asile.

Dans sa réponse du 20 avril 2016, le Conseil d'Etat souligne que la très grande majorité des coûts liés à la prise en charge des requérants émerge au budget cantonal, ce d'autant plus que les forfaits versés par la Confédération ne couvrent que très partiellement les coûts réels et que si notre proposition devait être retenue, il conviendrait de rémunérer rétroactivement les communes qui, depuis des dizaines d'années, accueillent des foyers d'hébergement sur leur territoire.

Le conseil administratif n'est pas du tout satisfait des réponses reçues et fera par ailleurs recours contre l'autorisation de construire qui est parue dans la Feuille d'avis officielle le vendredi 6 mai 2016.

M. Stark remercie M. Decrey pour sa réponse claire et précise.

M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 8 mars 2016 par :

18.2. de M. Adrien Rufener, conseil municipal, concernant : « les logements pour étudiants » :

La commune n'a pas l'opportunité de prioriser les logements étudiants sur le territoire communal. Elle procède à l'attribution des logements sur la base des listes des personnes inscrites.

Il est à relever que la problématique des logements vides ne se pose pas à Thônex car les logements vides sont automatiquement réattribués.

Par ailleurs, il y a de nombreux projets immobiliers en cours ou à venir sur le territoire communal : les Communaux d'Ambilly (logements LUP), Clair-Val, Miribel, mais ce ne sont pas des logements pour étudiants.

M. Rufener prend note de la réponse.



18.3. de M. Adrien Rufener, conseiller municipal, portant sur les autorisations d'évènements et divertissements

M. Guex explique que la réponse était prête mais que des réunions ont eu lieu avec l'ACG concernant la mise en place de la nouvelle loi sur les autorisations des manifestations. La réponse a donc été retirée. M. Guex propose à M. Rufener qu'une réponse lui soit donnée lors de la prochaine séance. Cette dernière tiendra alors compte des nouveaux éléments.

Cela convient à M. Rufener.

Le Président remarque que M. Knörr a une nouvelle question écrite.

18.4. 18.4. Nouvelle question de M. Stephen Knörr, conseiller municipal, portant sur les correspondants de nuit

M. Knörr lit sa question :

Notre Service de la cohésion sociale a la chance de disposer de correspondants de nuit. Leur tâche principale est la médiation et le dialogue, mais ils ont bien d'autres missions, comme la lutte contre les incivilités ainsi que les actes de vandalisme, la sauvegarde de la tranquillité publique, l'aide, l'orientation, le soutien aux personnes etc.

Comme précise « le Courant de Thônex », le journal du PDC, les correspondants de nuit remplissent le rôle difficile et astreignant de « veille sociale ». La base de leur travail est la présence physique dans la rue, c'est pourquoi ils portent un uniforme.

Notre commune ne s'y est pas trompée puisqu'elle a augmenté leur taux d'activité afin que leur présence soit encore plus soutenue dans nos quartiers.

En effet, c'est uniquement leur visibilité de tous les instants dans le terrain, leur présence physique permanente et appuyée dans nos rues qui leur permet d'accomplir l'ensemble de leurs missions.

Questions :

- 1) Au vu de leur différentes tâches et missions, quel est le concept qui a prévalu lors de la décision d'acquérir « un home cinéma » pour le bureau des correspondants de nuit ?
- 2) Quel montant a été engagé pour l'achat de cet équipement ?
- 1)3) Dans quelle ligne budgétaire a-t-il été pris ?



UDC Thônex

19. Propositions individuelles et questions

19.1. Remerciements au PDC pour les crayons Caran-d'Ache

M. Knörr remercie les membres du PDC de leur don, d'autant plus précieux que le « Politburo » leur confisque visiblement leurs jetons de présence. Ils ont dès lors dû se cotiser pour faire ce cadeau. M. Knörr utilisera surtout les crayons rouge et bleu qui sont les couleurs qui servent, à l'armée, à distinguer les amis des ennemis. Finalement, comme d'habitude, l'UDC ne manquera pas de citer ses donateurs dans les différents flyers.

19.2. Poste de police sis rue de Genève

M. Zaugg souhaite poser une question au nom du groupe MCG :

Suite à l'article paru dans la Tribune de Genève de ce jour , ainsi que la pétition du groupe MCG de Thônex lancée en janvier 2016, avec, à l'heure actuelle, plus de 400 signatures pour une ouverture prolongée du poste de police sis rue de Genève, nous demandons au conseil administratif d'effectuer une étude afin de chiffrer le coût d'une telle démarche, avec la participation de la Police cantonale, comme cela s'est produit à Carouge.

Cela aura pour effet d'éviter le sentiment d'insécurité sur notre commune et de pouvoir répondre aux diverses questions de nos administré(e)s.

En annexe figure l'article de la Tribune de Genève.

20. Renouvellement du bureau du conseil municipal pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 31 mai 2017. (DM-16-01)

20.1. Élection du nouveau Président :

Président 2015-2016

M. Philippe Zaugg  
présenté par Mme Gregorio, du groupe MCG.

M. Roth, président en charge, félicite le nouveau président et donne lecture de son discours avant de lui céder la parole :

*Monsieur le Maire, Messieurs les conseillers administratifs,  
Chers Conseillères et conseillers municipaux,  
Mesdames et Messieurs dans le public,*

*Mon année de présidence de ce conseil touche à sa fin. Elle a été marquée par une instabilité géopolitique croissante qui a conduit, renforcée sous l'effet de la guerre en Syrie, à une migration de masse jamais vue de mémoire récente. L'Europe se trouve sous pression et plus particulièrement l'Italie et la Grèce, premiers pays sur lesquels se déversent les flux d'arrivants. L'entraide équitable à l'intérieur de l'Union européenne a de la peine à s'organiser, tellement les défis sont énormes, et notre pays n'y échappe pas.*



*Des choix douloureux vont s'imposer, car si notre tradition humanitaire doit être respectée, il faudra devenir bien plus sévère en ce qui concerne les réfugiés économiques. Une aide sur place est préférable à une intégration ratée chez nous, car la population concernée dépasse très largement les possibilités d'accueil sur notre continent.*

*Si notre commune devra faire un effort au niveau de l'accueil, cela ne peut se faire qu'en concertation avec le Canton afin qu'au sein de notre République, une certaine équité s'établisse entre accueil et charges financières qui en découlent. J'envie un peu notre canton voisin – vous aurez compris qu'il s'agit du canton de Vaud – où la concertation et la recherche de compromis produisent des résultats probants et souhaite que cette même approche des problèmes fasse des émules à Genève.*

*Autre préoccupation pour les années futures, il reste le souci de l'emploi. Les nouvelles technologies créent des effets de rationalisation et suppriment bien des intermédiaires qui, en très peu de temps, deviennent caducs. Bien sûr, de nouveaux métiers vont naître, mais le maintien du niveau d'occupation et la mise à niveau de nos connaissances vont prendre de plus en plus d'importance.*

*Nous avons de la chance d'habiter à Thônex, une commune bien gérée, où nos aïeux nous ont légué un patrimoine important. A nous d'en prendre soin et de le développer selon les exigences du moment, mais en privilégiant le moyen et le long terme.*

*J'ai eu une immense satisfaction de servir ma commune avec vous pendant cette première année de législature ce qui a permis de mieux nous connaître, de prendre connaissance des dossiers en cours et de confronter nos idées, dans l'intérêt de nos habitants. La diversité de notre façon de penser et de résoudre des problèmes représente une richesse et ne doit devenir le prétexte d'affrontements personnels sous l'effet de l'émotion et d'un manque de tolérance. L'analyse des problèmes, la recherche de solutions, l'évaluation de variantes et la décision en fonction de nos possibilités produiront forcément les meilleurs résultats.*

*Avec ces recommandations d'un ancien, je passe la main à mon successeur et lui souhaite plein succès pendant son année présidentielle.*

*« Vive la Suisse, vive Genève et vive Thônex »*

## 20.2. Allocution du nouveau Président

Avant de passer à l'élection du bureau, M. Philippe Zaugg, nouveau président donne lecture de son discours :

*Thônex, le 10 mai 2016*

*Monsieur le maire,  
Messieurs les conseillers administratifs,  
Monsieur le président du conseil municipal,  
Mesdames les conseillères municipales,  
Messieurs les conseillers municipaux.  
Mesdames, Messieurs du public*





*Je tiens à rassurer certains commissaires qui sont pour des comptes rendus ou discours très courts que ce sera le cas ce soir.*

*Cher Président du Conseil municipal conseil municipal,  
Cher Rudi,*

*Te succéder en tant que Président du Conseil municipal conseil municipal de Thônex est un honneur car tu es une personne que j'admire et qui m'a permis lors de l'année écoulée de t'observer et, tant par ton opiniâtreté et ton obstination, tu as été un président d'une grande valeur. Tu es homme droit précis à l'écoute de tes collègues et tu as toujours recherché le consensus. En mon nom personnel, tu me manqueras au sein de notre bureau, j'espère être digne de la tâche qui m'attend et je tiens encore une fois à te remercier du soutien que tu m'as apporté.*

*J'adresse ces quelques mots à une personne qui m'est très chère, car nous avons vécu ensemble des moments douloureux et délicats. Sans son écoute, son soutien et sa détermination, je ne serais pas là. Cette personne n'est autre que mon épouse, Sabine. Je lui dois énormément. Une petite parenthèse également pour mes beaux-parents que certains et certaines au sein de cet hémicycle connaissent, Madame Pierrette et Monsieur Charles HUG, qui ont eux aussi participé, durant plusieurs années à la vie associative, de notre commune. Une pensée également à mes parents aujourd'hui disparus, Jacqueline et Pierre-Roger ZAUGG.*

*Je profite de cette tribune afin de remercier mes collègues Katia et Didier (ancien président de la section MCG) qui a décidé de démissionner le 1<sup>er</sup> juillet 2016, il nous manquera mais il reste fidèle à nos principes.*

*Thônex est une commune riche tant par sa mixité son engagement et à son futur, il est vrai que nous avons des défis à relever ensemble et nous ne pourrons le faire correctement que tous unis dans le même but, celui de nos habitants. Durant cette année de bicentenaire, nous allons fêter l'entrée de notre commune dans le canton de Genève, manifestation qui aura lieu le 25 juin 2016 sur la place de Graveson.*

*Vive Thônex, Vive Genève Vive la Suisse.*

### 20.3. Élection des membres du bureau du conseil municipal :

1 <sup>ère</sup> vice-présidente :	Mme Fidelina Gomes Dias
2 <sup>ème</sup> vice-président :	M. Philippe Noël
3 <sup>ème</sup> vice-président :	M. Andrew Arpidone
secrétaire :	M. Philippe Guex
1 <sup>er</sup> vice-secrétaire :	M. Richard Stark
2 <sup>ème</sup> vice-secrétaire :	M. Ashwani Singh

Le Président en charge reprend les pouvoirs.



Avant de clore la séance, M. le président en charge passe la parole à M. Mayor qui désire donner lecture de son mot de départ :

*Concernant ma démission, la solitude fut ma tentation. Elle sera désormais mon amie, et soudain, l'ombre d'un taillis, le bruit du feuillage, le chant des oiseaux nous rappellent que la vie est la vie, c'est-à-dire un combat pour une nation comme pour un homme. En notre temps, la seule querelle qui vaille est celle de l'Homme. C'est l'Homme qu'il faut sauver, faire vivre et développer.*

\*

La séance est levée à 23h37 et l'assemblée est invitée à venir prendre le verre de l'amitié à la salle Louis-Valencien

\*

Le président

Le secrétaire

M. Hans Rudolf Roth

M. Philippe Guex



Thônex

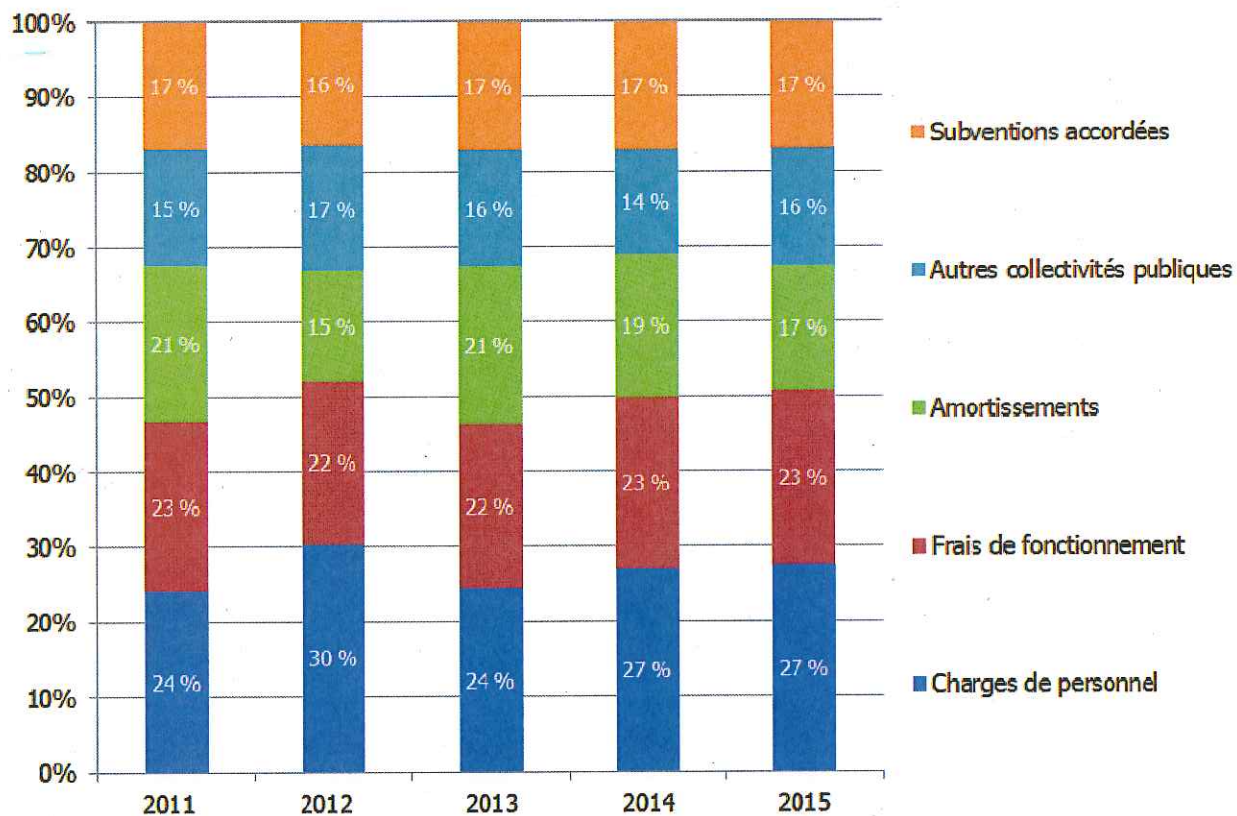


## Présentation des comptes 2015

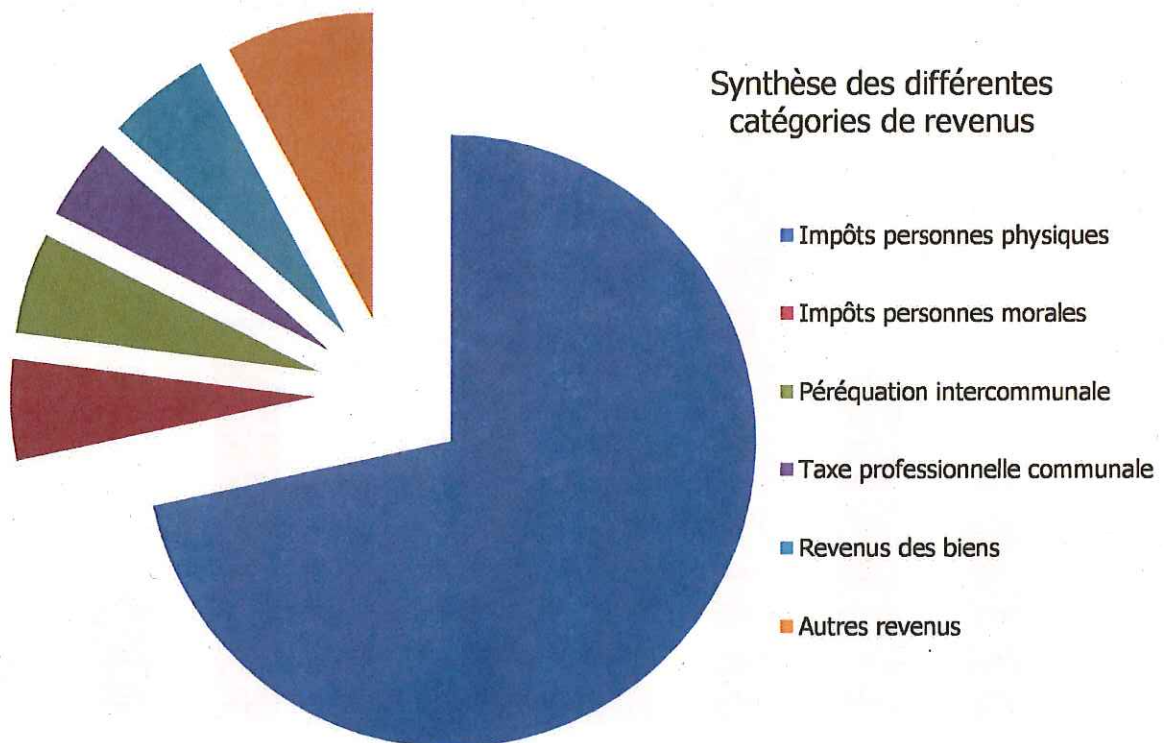
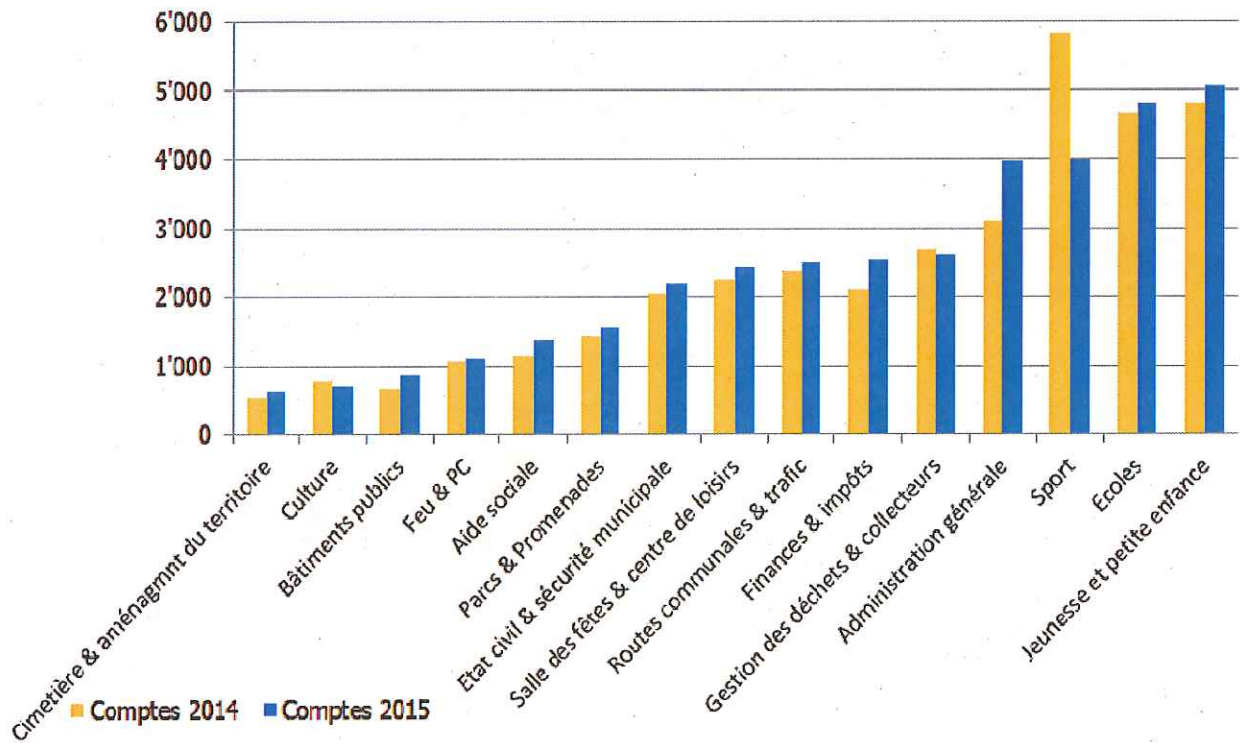
### Commune de Thônex - résultat des comptes annuels financiers 2015

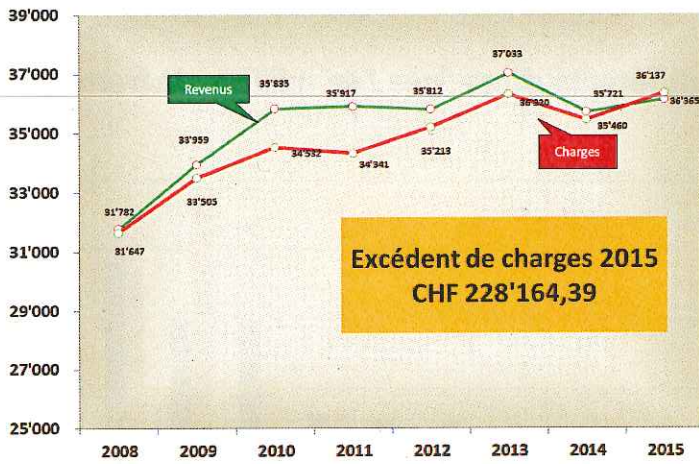
<u>Résultats du financement détaillés :</u>	Budget 2015	Comptes 2015		
Total des revenus (a) :	37'257'795	36'136'891.61	- 1'120'903.39	- 3.0 %
Total des charges (b) :	37'240'000	36'365'056.00	- 874'944.00	- 2.3 %
dont, charges courantes	32'071'539	30'698'838.70	- 1'372'700.30	- 4.3 %
dont, amortissements ordinaires <u>et</u> extraordinaires	5'168'461	5'666'217.30	+ 497'756.30	+ 9.6 %
Résultat du compte de fonctionnement (a-b) :	<u>+ 17'795</u>	<u>- 228'164.39</u>	<u>- 245'959.39</u>	
Autofinancement (c) :	5'186'256	5'438'052.91	+ 251'796.91	+ 4.9 %
Investissements nets (d) :	14'800'000	6'760'825.87	- 8'039'174.13	- 54.3 %
Résultat du compte de financement (c-d) : (en rouge "Insuffisance de financement")	<u>- 9'613'744</u>	<u>- 1'322'772.96</u>	<u>+ 8'290'971.04</u>	

Chapitres Désignation des natures	Budget 2015		Comptes 2015		Ecart B 2015 - C 2015	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%
30 Charges du personnel	10'526'879	28.3%	9'985'708	27.5%	- 541'171	- 5.1%
31 Biens, services et marchandises	8'885'284	23.9%	8'447'025	23.2%	- 438'259	- 4.9%
32 Intérêts passifs	82'200	0.2%	87'996	0.2%	+ 5'796	+ 7.1%
330 Pertes sur débiteurs	270'350	0.7%	389'240	1.1%	+ 118'890	+ 44.0%
34 Contributions à d'autres collectivités	1'621'314	4.4%	1'556'062	4.3%	- 65'252	- 4.0%
35 Dédommagements à des collectivités publiques	4'270'941	11.5%	4'051'088	11.1%	- 219'853	- 5.1%
36 Subventions accordées	6'414'571	17.2%	6'181'720	17.0%	- 232'851	- 3.6%
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>32'071'539</b>	<b>86.1%</b>	<b>30'698'839</b>	<b>84.4%</b>	<b>- 1'372'700</b>	<b>- 4.3%</b>
331 et 332 Amortissements ordinaires et complémentaires	5'168'461	13.9%	5'666'217	15.6%	+ 497'756	+ 9.6%
<b>Total des charges</b>	<b>37'240'000</b>	<b>100.0%</b>	<b>36'365'056</b>	<b>100.0%</b>	<b>- 874'944</b>	<b>- 2.3%</b>

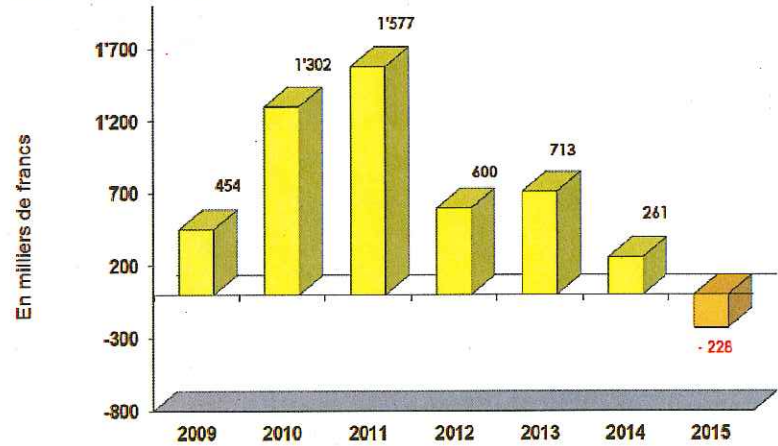


## Evolution des dépenses des différents dicastères (en milliers de francs)

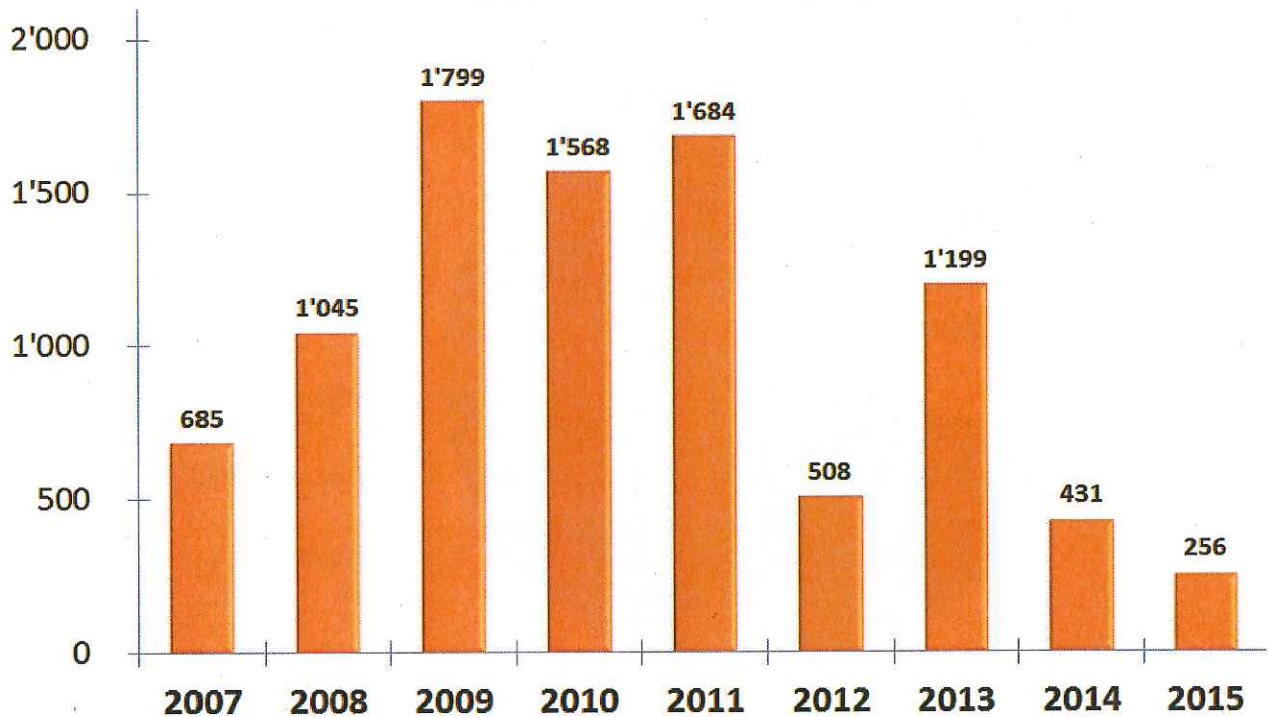




Excédents budgétaires enregistrés depuis 2009



### Crédits supplémentaires budgétaires à voter (en milliers de francs)



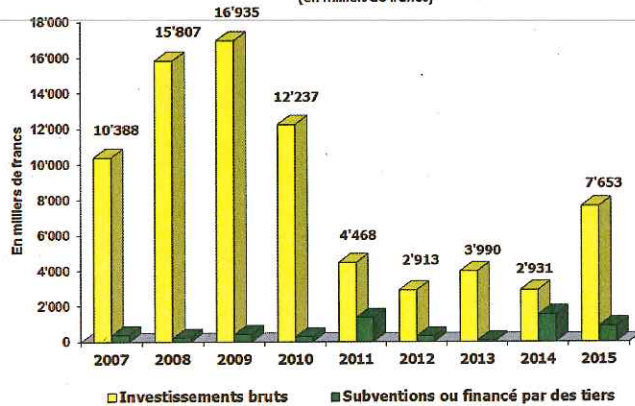
## Dépenses d'investissement 2015

• Réaménagement de la place Graveson	CHF	2'125'924,-
• Acquisition des anciens locaux du Crédit Suisse	CHF	1'436'058,-
• Travaux d'aménagement de l'avenue Adrien-Jeandin	CHF	859'256,-
• Réaménagement du secteur de la place du cimetière à l'avenue de Thônex	CHF	754'189,-
• Dotation 2015 à la Fondation pour le logement	CHF	500'000,-
• Réaménagement de la salle polyvalente de l'école du Bois-Des-Arts	CHF	349'226,-
• Notre participation à la mise en séparatif des collecteurs à la rue Peillonex	CHF	269'245,-
• Divers travaux au Centre sportif Sous-Moulin	CHF	239'956,-
• Concours d'idées pour la construction d'une école aux Communaux d'Ambilly	CHF	194'405,-

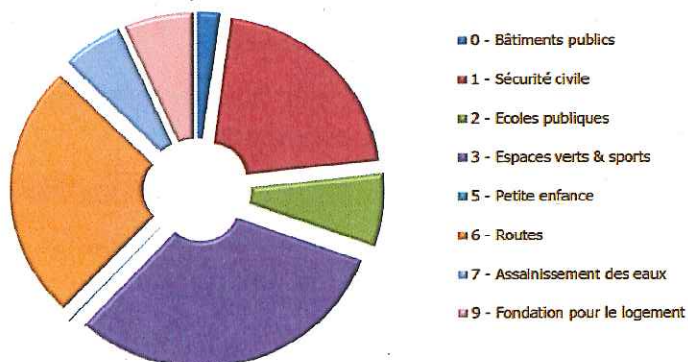
## Dépenses d'investissement 2015 (suite)

• Aménagement de l'éclairage public sur les chemins piétons très fréquentés	CHF	178'162,-
• Aménagement d'un Ecopoint au chemin des Mésanges	CHF	157'741,-
• Acquisition d'un fourgon équipé d'un système de chariots pour la Compagnie des sapeurs-pompiers	CHF	132'608,-
• L'installation d'un système de vidéosurveillance sur les sites sensibles de la commune	CHF	117'118,-
• Autres dépenses d'investissement montants dépensés inférieurs à 100'000,-	CHF	339'186,-
Dépenses d'investissements brutes :	CHF	7'653'074,-

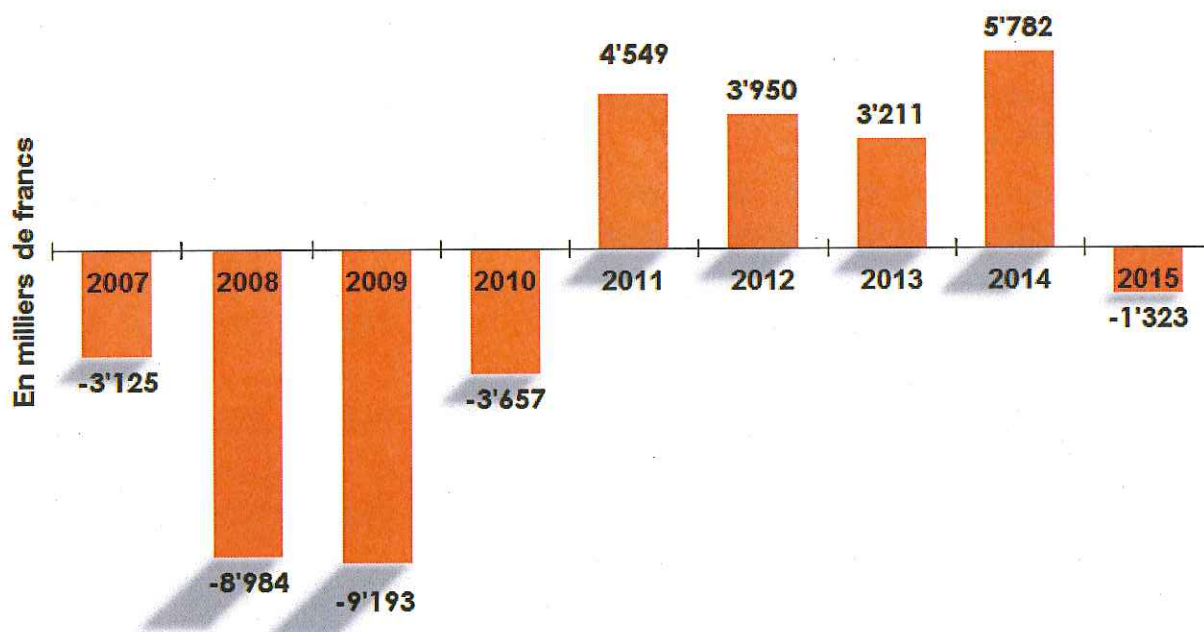
Investissements bruts réalisés depuis 2007  
(en milliers de francs)



Investissements réalisés en 2015  
pour un montant total de CHF 7'653'074,-

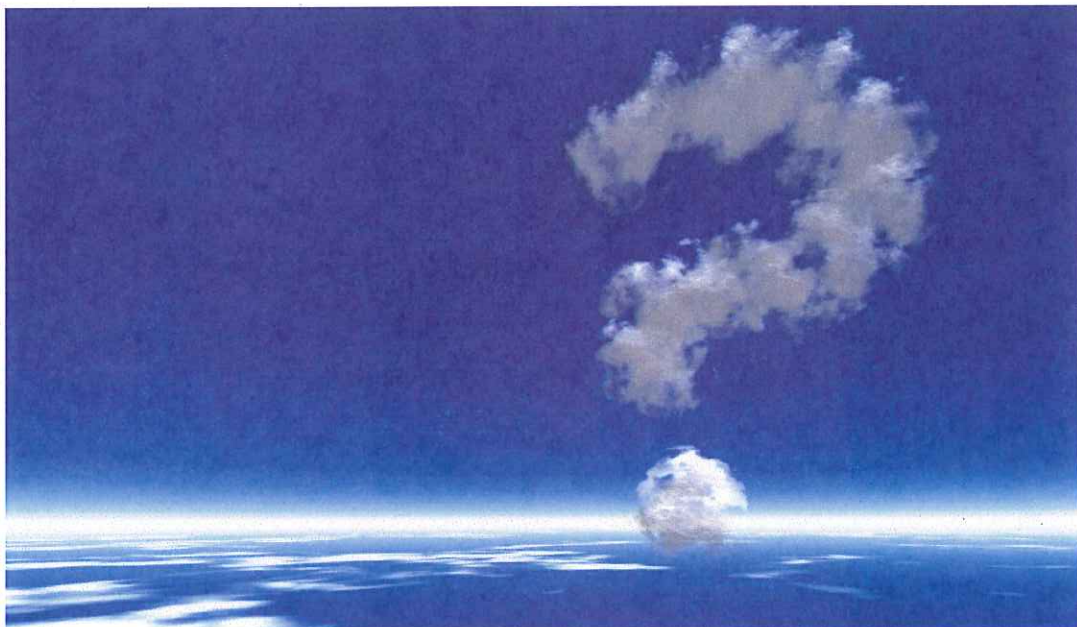
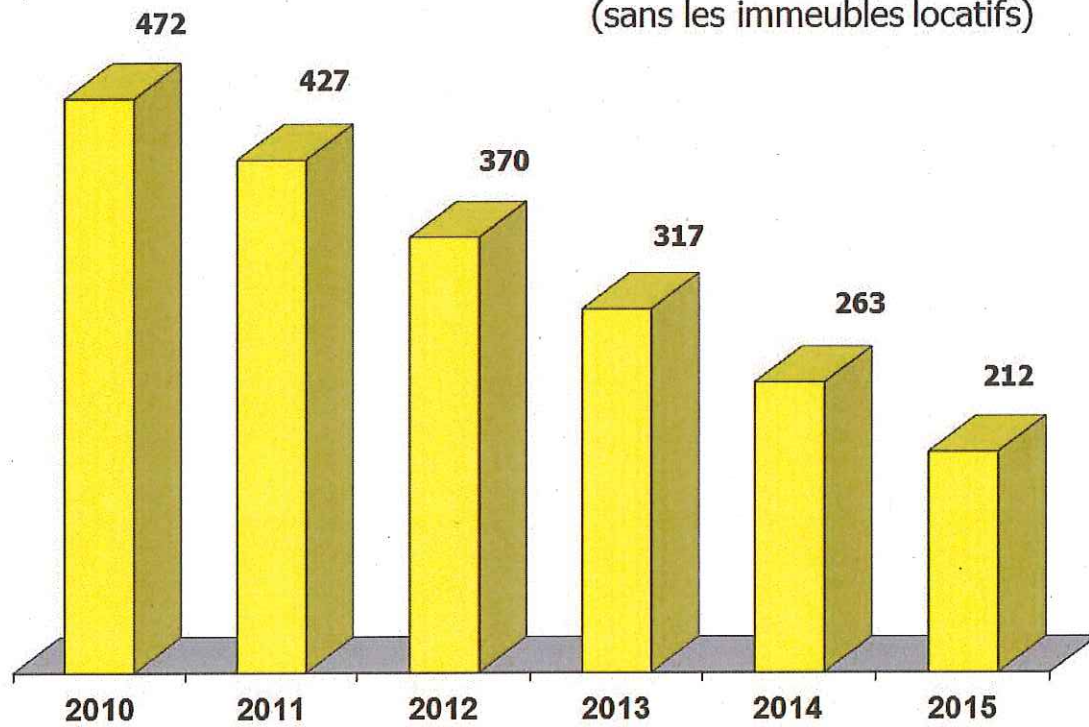


Excédents et insuffisances de financement -  
variation des disponibilités





Etat de la dette communale par habitant  
(sans les immeubles locatifs)



Des questions ?

Des commentaires ?